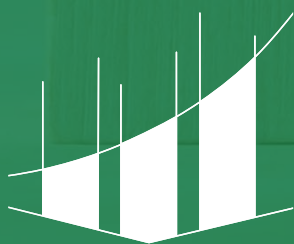


RAPPORT D'ACTIVITÉS

2023



BCCA

Sommaire

// AVANT-PROPOS	P05
-----------------	-----

// ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS DE CERTIFICATION	P07
---	-----

Evolution globale de la culture de la construction : impacts pour la certification	P08
Chiffres clés	P13
Infographie	P13
Un ancrage local et une présence mondiale sur le terrain	P14
Membre du réseau national et international pour la certification	P15

// NOS ACTIVITÉS	P17
------------------	-----

Types de services et domaines de compétences	P18
Evolution des services face à la nouvelle culture de la construction	P19
Certification et attestation produits	P19
Certification et attestation des processus et services	P26
Certification des personnes	P28
Certification des systèmes de management	P30
Service de formation	P32
La certification au sein des principaux secteurs : tendances observées	P33
Communication	P56
Activités de certification - Résultats 2023	P63

// NOTRE ORGANISATION	P71
-----------------------	-----

Structure du Management	P72
Plateforme consultative	P75
Personnel - Témoignages	P76
Accréditation et notification	P81
Lexique	P82



« Notre agilité et notre capacité à répondre aux besoins changeants des parties prenantes sont essentielles pour maintenir notre position de leader. »



Bernard Heiderscheidt
Président du Conseil
d'Administration



Olivier Delbrouck
Administrateur Délégué

BCCA travaille en toute indépendance et impartialité, réunissant les parties prenantes en tant que facilitateur pour développer des schémas, en consultation avec les gouvernements, et en respectant les principes de proportionnalité et d'équivalence. Plus que jamais, BCCA ressent le besoin de renforcer ses compétences pour assurer sa mission de promotion de la confiance en la qualité dans le secteur de la construction. L'innovation accélérée des technologies, des matériaux et systèmes de construction, de la digitalisation, de l'intelligence artificielle, du cadre Européen de la durabilité, du réemploi des matériaux et des exigences d'exécution plus strictes nous obligent à faire évoluer nos services et à développer des compétences supplémentaires. Ainsi, BCCA, avec ses partenaires SECO et Buildwise, reste engagée dans la participation à des projets de recherche et de formation qui fournissent une base pour le développement de ses compétences. BCCA a également accueilli plusieurs nouveaux collaborateurs dans des domaines d'expertise spécifiques, renforçant ainsi l'équipe de 135 experts et BCCA Academy a été créée, avec pour objectif la formation et l'accompagnement dans le cadre de la certification.

Ce 5ème rapport d'activités de BCCA reflète l'évolution dynamique de nos activités de certification dans le secteur de la construction au cours de l'année 2023. BCCA a maintenu un taux de réussite exceptionnel dans ses activités, ce qui témoigne de la qualité de nos services et qui est le fruit du travail acharné de notre équipe et de notre engagement pour l'excellence.

Dans ce rapport, nous mettons en lumière les réalisations clés, les tendances émergentes et notre engagement continu. Nous examinons comment BCCA s'est adapté aux changements culturels dans le domaine de la construction. Notre agilité et notre capacité à répondre aux besoins changeants des parties prenantes sont essentielles pour maintenir notre position de leader. Nous analysons les tendances émergentes dans les secteurs clés de la construction tels que l'insertion de critères de durabilité, du changement climatique et de la digitalisation, et comment elles influencent notre travail de certification.

Nous présentons une infographie visuelle des chiffres clés, offrant une vue d'ensemble concise et attrayante qui illustre notre impact dans le secteur. Nous mettons en évidence notre collaboration avec d'autres organismes de certification, renforçant ainsi notre crédibilité et notre expertise. Nous partageons les résultats de l'enquête de satisfaction réalisée auprès de la clientèle de BCCA et mettons en évidence l'importance de nos actions de communication ouvertes et transparentes avec nos clients, partenaires et organismes de réglementation. Des témoignages de notre personnel illustrent notre culture d'entreprise et notre engagement envers l'excellence. Finalement, nous abordons notre accréditation et notre processus de notification, garantissant la qualité et l'intégrité de nos services.

Nous vous souhaitons une belle découverte de ce rapport d'activités 2023.

// ÉVOLUTION
DES ACTIVITÉS
DE CERTIFICATION

ÉVOLUTION GLOBALE DE LA CULTURE DE LA CONSTRUCTION : IMPACTS POUR LA CERTIFICATION

Depuis plusieurs millénaires, l'homme crée un cadre de vie sous forme de constructions de plus en plus complexes et performantes pour des fonctionnalités essentielles telles que l'habitat, les transports, la protection, l'industrie, le commerce, etc.

La connaissance des matériaux et les moyens technologiques en constante évolution ont induit des changements de paradigmes révolutionnaires à un rythme régulier, créant de la sorte de très nombreuses nouvelles opportunités. On peut citer notamment les **inventions au niveau des matériaux** tels que l'acier, le béton et le plastique, et au niveau technologique : la **mécanisation** dans la construction, la **production industrielle** et la **digitalisation**.

Cette évolution technique combinée aux lois économiques et à la législation en matière de responsabilité ont jeté les bases de notre culture de construction actuelle avec sa **standardisation de la qualité** et sa **gestion des risques**. Dans cette culture du bâtiment, on retrouve encore une part importante de savoir-faire artisanal et une répartition du travail entre des acteurs qui interviennent chacun à leur niveau de compétences.

Il y a encore quelques années, la construction était dénuée de tout sens des responsabilités en matière de consommation d'énergie et d'utilisation de matériaux naturels et il n'existait aucune limite à la croissance débridée et à la course aux meilleurs résultats possibles.

La réglementation dans le secteur de la construction n'existait que dans une mesure relativement limitée, en particulier dans les pays libéraux comme la Belgique. D'autres secteurs nous ont précédés en termes de raisonnement collectif, de réglementation de la sécurité et du contrôle légal. C'est notamment le cas de la sécurité incendie, domaine nécessitant des compétences particulières et qui a été régi directement par les autorités.



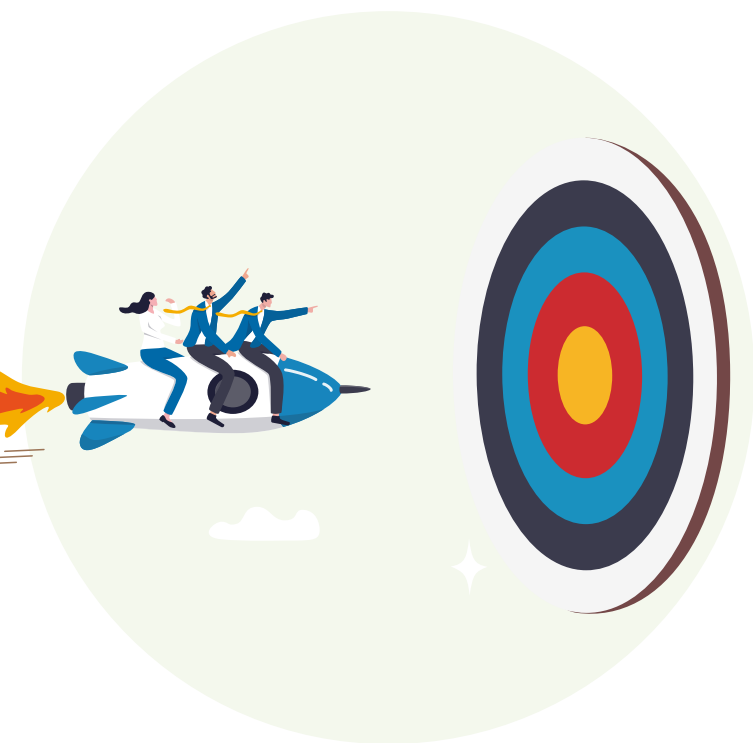
//ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS DE CERTIFICATION

CHANGEMENT DE PARADIGME POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Aujourd'hui, la construction se heurte à un obstacle. La maîtrise des **performances thermiques** est devenue dominante. L'utilisation **circulaire** des matériaux devient une nécessité. Il est urgent de limiter les **émissions de CO₂** et l'environnement bâti doit devenir **plus durable** en général. En même temps, nous devons faire face à ce qui a déjà été construit et que nous ne pouvons **rénov**er qu'à un rythme limité.

Mais nous n'y sommes pas tous préparés. Nous voyons bien le problème, ainsi que les solutions possibles, mais il est encore difficile d'évaluer si elles sont efficaces et fiables à long terme et si elles sont réalisables et apportent une réponse adéquate dans un délai suffisamment court. **Les idées innovantes** fusent et beaucoup se satisfont en rêvant à des solutions miracles. De plus, de nombreuses nouvelles approches entrent en conflit avec le **modèle économique** actuel et la perception de la **qualité de l'environnement bâti**.

Pour résoudre ce problème, des études approfondies doivent être menées, mais le temps est bien trop court pour y parvenir de manière fiable. Et pourtant, en tant que société, nous devons aller de l'avant et faire le maximum d'efforts, avec un risque potentiel d'erreurs de jugement et d'échecs.



UNE NOUVELLE MISSION POUR LES ORGANISMES D'EXPERTISE ET DE CONTRÔLE INDÉPENDANTS

C'est dans ce contexte que se situe la future tâche, encore mal définie, des organismes d'expertise et de contrôle indépendants tels que BCCA. Jusqu'à présent, notre mission était clairement définie au sein de la culture traditionnelle de la construction et visait principalement à garantir une sécurité technique lors de l'utilisation des matériaux de construction. Cette tâche, qui continuera à l'avenir à constituer une partie importante de la gestion des risques organisée collectivement, est entièrement liée à la couverture de la responsabilité des architectes, des maîtres d'ouvrages et des entrepreneurs.

Cependant, dans le contexte actuel, **la gestion des risques techniques n'est plus le seul facteur essentiel** et les mécanismes de prise de décision dans le secteur de la construction deviennent beaucoup plus dépendants de **considérations de durabilité** plus complexes.

Le **besoin d'innovation** pour expérimenter plus rapidement les solutions et accélérer les résultats renforce encore cet effet.

De ce fait, contrairement au passé, il est beaucoup moins probable que les organismes d'expertise et de contrôle indépendants puissent conserver le contrôle de la détermination des activités qu'ils pourront mener. Ce que nous appelons aujourd'hui **l'agrément technique et la certification** ne seront plus le seul modèle à l'avenir pour aider à encadrer le secteur de la construction.

Une nouvelle dynamique émerge, dans laquelle le gouvernement crée un cadre plus strict et auquel les opérateurs économiques et autres acteurs sociaux répondent pour atteindre collectivement les objectifs et générer de nouvelles opportunités. Les organismes d'expertise et de contrôle tendent à devenir des **opérateurs exécutants**, à moins qu'ils ne puissent se transformer en **développeurs** grâce à leurs connaissances, mais même dans ce cas de figure, la **coopération avec d'autres acteurs** sera nécessaire.

Dans cet environnement instable, il n'est pas facile pour les organismes qui se sont toujours appuyés sur un savoir expérientiel et un consensus développé de devenir soudainement des **prestataires de services dynamiques et plutôt orientés vers les services**. Ce changement n'est pas évident d'autant plus que les compétences accumulées en termes de gestion des risques ne perdent certainement pas leur importance sur le fond.

DE NOUVEAUX SERVICES POUR SOUTENIR LA QUALITÉ

Le défi est grand et des choix devront être faits. Les investissements dans la **digitalisation** étant incontournables, les économies d'échelle sont une nécessité. De plus, la **spécialisation** est certainement inévitable pour **garantir la qualité**.

Mais comme il est communément admis que tous les défis sont aussi des opportunités, cela vaut également pour le rôle des organismes d'expertise et de contrôle, qui ont ici l'occasion de se réinventer.

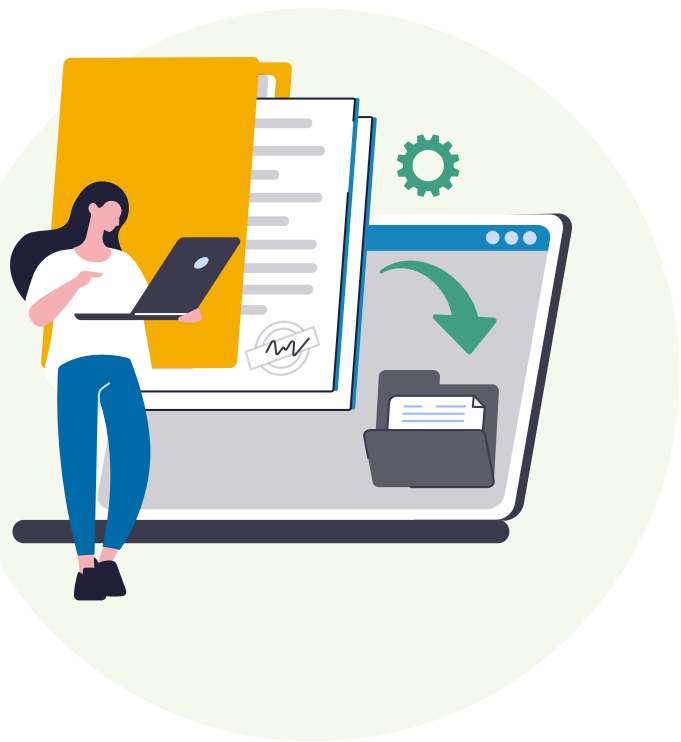
Si nous regardons du côté des **initiatives législatives européennes**, que l'on ne peut ignorer, nous savons qu'elles généreront une activité massive, bien que nécessitant de nouvelles compétences qui seront organisées sur un mode très compétitif. Mais l'Europe, de par sa structure, évolue lentement et laisse une marge politique aux États membres qui pourraient être en mesure d'autoriser, voire d'encourager, les **systèmes volontaires**. La nouvelle réglementation sur les produits de construction (nouveau CPR) arrive, mais elle ne sera que partiellement active en 2030, et même alors, le **besoin de soutien à la construction** restera massif.

Nous devons donc exercer notre rôle de **facilitateur** en développant avec les autorités et les acteurs locaux un **ensemble de services** qui réponde aux besoins dans un environnement dynamique sans perdre notre âme et en renforçant de cette façon **notre image de solidité**.

Cette offre de services sera constituée d'un mélange de certifications d'ordre général pour soutenir le secteur et de services aux projets et aux acteurs individuels, mais dans chaque cas ces services seront délivrés avec impartialité et en toute indépendance.

Rapprocher étroitement les raisonnements techniques et durables dans une perspective réaliste fondée sur un modèle économique pertinent constitue une réponse directe aux besoins quotidiens de la construction dans la nouvelle culture. Ceci constitue peut-être la base de notre **nouvelle mission**.





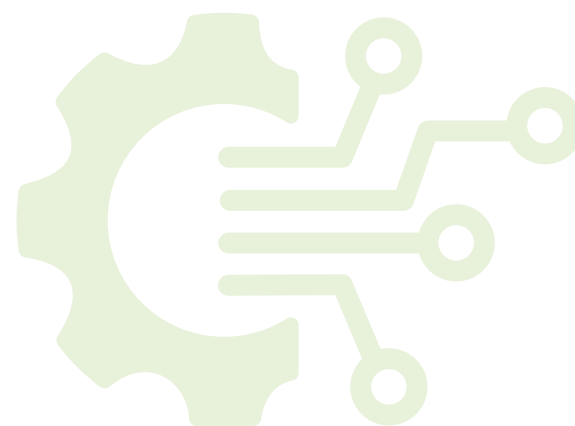
LA DIGITALISATION AU CŒUR DE LA TRANSFORMATION DU SECTEUR

Forts de notre position historique, nous devons aujourd'hui avant tout ouvrir les yeux sur les besoins actuels du secteur et proposer un véritable **accompagnement constructif** en adaptant nos méthodes de travail en conséquence. La base du succès doit venir d'un **partenariat** avec les **précurseurs** parmi les acteurs du secteur combinant la nécessité d'un **contrôle indépendant** et des **connaissances spécialisées**.

BENOR et ATG ont encore aujourd'hui un énorme potentiel, mais doivent être mis en œuvre de manière plus dynamique et devenir en même temps plus « verts ». En raison de la **digitalisation** dans la construction, nous devons adopter de nouvelles techniques de suivi et travailler sur la **vérification des données**. Nous devons également apprendre à créer la confiance grâce à des **mécanismes numériques**, sans dénigrer la pertinence sociale du processus d'audit.

Il restera une place pour l'inspection et les tests, mais dans un cadre beaucoup plus étroitement défini. En revanche, les cadres de qualité avec les **plateformes numériques** devraient pouvoir être déployés au maximum, avec un large soutien et en compatibilité avec la culture des différents secteurs.

L'évolution se produit très rapidement, peut-être plus vite que ce à quoi nous sommes habitués, mais cela crée également des opportunités intéressantes pour le secteur de la construction. Dans cette nouvelle réalité, c'est encore certainement le principe de Darwin qui se vérifiera : celui de « la loi du plus fort ».



//ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS DE CERTIFICATION



UN ANCRAGE LOCAL ET UNE PRÉSENCE MONDIALE SUR LE TERRAIN



Au cours de son existence, BCCA est devenu un **acteur international** de plus en plus important. Ce succès repose sur la combinaison d'une série d'éléments complémentaires.

Le plus important d'entre eux est le **niveau élevé des certifications belges BENOR et ATG**, qui résulte des exigences importantes que les utilisateurs publics et privés belges imposent aux produits et services mis en oeuvre sur leur marché. La prescriptibilité dans les cahiers des charges nécessite l'établissement, sur base d'un consensus, d'un référentiel clair et fondé sur le risque. De ce fait, la certification est fortement soutenue socialement. Elle est a priori proportionnelle et s'applique de manière très systématique.

Les producteurs étrangers qui souhaitent la mise en oeuvre de leurs produits sur le marché belge ont besoin d'ATG ou de la marque BENOR dans de nombreuses situations. Cette tendance s'est perpétuée et encore renforcée après l'introduction du **marquage CE**. La compatibilité entre l'application du Règlement pour les Produits de Construction (CPR) et la certification volontaire a été légalement étudée de près.

Cet état de fait donne à BCCA une réputation internationale et **la valeur des certificats belges est reconnue dans le monde entier**.

Dans un contexte international mouvementé, BCCA a maintenu ses activités dans **52 pays à travers le monde**.

MEMBRE DU RÉSEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL POUR LA CERTIFICATION

Face à l'évolution de la culture de la construction non seulement en Belgique mais également à l'étranger, la présence de BCCA et son implication dans les **consultations internationales** sur la **certification** et l'**agrément** sont plus importantes que jamais afin de pouvoir anticiper et participer pleinement à l'évolution des missions et services futurs des organismes de certification.

BCCA est membre d'**Eurocer Building** (l'association des organismes de certification européens actifs dans le secteur de la construction) depuis 1998. Par l'intermédiaire de l'UBAtc, BCCA participe au fonctionnement de l'**UEAtc** (l'Association des organismes d'agrément en Europe), de l'**EOTA** (Organisation européenne pour l'évaluation technique dans le domaine des produits de construction) et de la **WFTAO** (Fédération mondiale des organismes d'agrément). De plus, BCCA surveille le fonctionnement de l'**EA** (European Accreditation) pour le compte d'Eurocer Building.

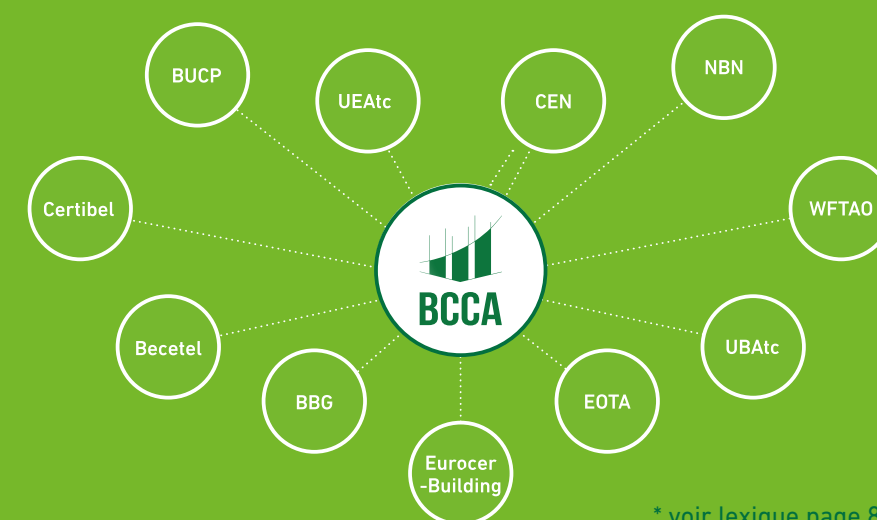
BCCA a toujours été très actif dans l'échange d'agréments techniques et de certifications avec les institutions soeurs. Ceci renforce sa position auprès de grands groupes internationaux et rend BCCA éligible à des contrats internationaux de certifications acceptées en Europe et au-delà.

Certaines industries belges de premier plan actives dans le monde entier, comme le secteur des fibres acier ou le secteur du verre ont contribué au développement international des activités de BCCA.

BCCA, premier organisme de certification pour le **KEYMARK** est également l'organisme de certification mondial pour la marque **EUCEB**.

En tant qu'organisme notifié pour la réglementation des produits de construction (CPR), BCCA est également un leader, tant au service des grands acteurs industriels que dans la participation aux systèmes de concertation sectorielle. BCCA observe la même rigueur dans l'exercice de cette activité que dans la certification volontaire dans le contexte belge.

Ce succès international repose sur l'esprit de **service**, la **compétence technique**, la **neutralité** absolue et les **compétences linguistiques** de notre équipe.



* voir lexique page 82



//NOS ACTIVITÉS

TYPES DE SERVICES ET DOMAINES DE COMPÉTENCES

Une vingtaine de secteurs font appel aux services de BCCA dont la certification ATG, la certification BENOR, le marquage CE ou la certification des systèmes de management, pour ne citer que les plus classiques et les plus connus. BCCA travaille également en concertation avec les secteurs afin de répondre aux demandes d'intégration des critères de durabilité et/ou de circularité dans les différents schémas de certification.

La combinaison des secteurs et systèmes de certification existants ne cesse de s'enrichir tant en contenu qu'en nombre grâce à la confiance des secteurs en la capacité de BCCA à suivre et à intégrer les évolutions souhaitées. Quitte à remettre en question ses méthodes habituelles de travail, BCCA met tout en œuvre pour répondre aux demandes et aux attentes du secteur de la construction au sens large.

	BENOR	ATG	ETA	Marquage CE	KEYMARK	EUCEB	Personnes	Processus, services, Cq	Cadres de qualité	Systèmes de management
SYSTÈMES CONSTRUCTIFS ET GROS OEUVRE										
PRODUITS EN TERRE CUITE										
PRODUITS EN FIBROCIMENT										
PIERRES ET ARDOISES NATURELLES										
TOITURES										
ISOLATION ET FINITIONS										
VITRAGES										
MENUISERIE										
SYSTÈMES DE FAÇADE										
SYSTÈMES D'ISOLATION EXTÉRIEURE										
SYSTÈMES DE TUYAUTERIES										
EQUIPEMENT										
PIEUX DE FONDATIONS										
PROTECTION PASSIVE INCENDIE										
VENTILATION ET ÉTANCHÉITÉ À L'AIR										
ENERGIE RENOUVELABLE										
PERFORMANCES BÂTIMENT										
RÉNOVATION BÉTON										
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT										
REVÊTEMENTS										
CHIMIE DU BÂTIMENT ET RESTAURATION										
PRÉSERVATION DU BOIS										
PRODUITS INNOVANTS										
ISO 9001										
ISO 14001										
VCA ET ISO 45001										
ÉCHELLE PERFORMANCE CO ₂										
ENLÈVEMENT D'AMIANTE										
ASSAINISSEMENT DES SOLS										

LES SERVICES

ÉVOLUTION DES SERVICES FACE À LA NOUVELLE CULTURE DE LA CONSTRUCTION

La nouvelle culture de la construction, à savoir, rapprocher étroitement les **raisonnements techniques** et de **durabilité** est déjà en marche chez les précurseurs et acteurs dynamiques de la construction. Toujours au faite des avancées du secteur, BCCA met son expertise au service de l'innovation afin d'accélérer la recherche de solutions tout en veillant à garantir la qualité et l'aptitude à l'emploi des matériaux innovants proposés et/ou des techniques de mise en œuvre revisitées.

BCCA est un organisme de certification multidisciplinaire actif dans la construction et particulièrement impliqué dans la certification des produits et systèmes constructifs. Mais pas uniquement...

La plupart connaissent BCCA pour son rôle habituel d'organisme de certification où il intervient pour certifier et attester des produits et systèmes « finis ». Les activités de BCCA ne se limitent cependant pas à cela ; et ce n'est pas nouveau.

ATTESTATION

UN SOUTIEN APPROPRIÉ AUX INNOVATIONS

En effet, depuis 2022, BCCA propose ses services pour **accompagner les projets**, dès les premiers stades de leur développement. Cet accompagnement se traduit notamment par la définition d'un **cadre normatif pertinent** pour le produit/système concerné, ou par la rédaction d'une **ATTESTATION** visant à établir **l'aptitude à l'emploi d'un produit/système pour une application donnée**.

Un exemple d'**accompagnement normatif** est en cours afin de soutenir la société Roosens Béton dans le cadre du projet CIBER repris dans la plateforme « REMIND Wallonia » pour « REverse MINeral INDustry ». Dans ce cadre, l'expérience de BCCA est mise à profit pour identifier les normes pertinentes afin d'évaluer le système proposé.



i Dans un autre contexte, la brique de façade de la nouvelle aile du musée « Design Museum Gent » à Gand ne vous évoque-t-elle rien ? Rien d'anormal car il s'agit d'un chantier en cours. Dans ce cadre, le maître d'œuvre, SOgent, a fait appel à l'expertise de BCCA pour évaluer l'aptitude à l'emploi d'une brique de façade non traditionnelle. Cette évaluation est décrite dans une **attestation** pour le chantier concerné.



© TRANS, Carmody Groarke en RE-ST

Dans cette nouvelle approche, le service proposé débouche la plupart du temps sur la délivrance d'une **attestation par BCCA**.

L'attestation matérialise le résultat d'une demande ponctuelle d'un client spécifique pouvant concerner tous les domaines de compétences existants chez BCCA (cfr tableau de synthèse de la certification produits).

L'attestation peut constituer également le premier pas vers une future certification produit/système.

Les autorités comme les fournisseurs de produits et services, les utilisateurs privés comme les experts font appel à BCCA afin d'être rassurés sur la qualité et l'aptitude à l'emploi des produits et par là même, sur

la maîtrise du risque des ouvrages construits.

En effet, que ce soit dans le cadre de l'utilisation de nouvelles matières premières, de nouveaux types de liant, de matériaux recyclés ou de nouvelles techniques de pose, la question de **l'assurabilité des projets** faisant appel à ces nouveaux matériaux et/ou techniques innovantes est une question que tous les acteurs concernés se posent.

Pour l'instant, l'attestation est la réponse la plus adéquate que l'on puisse apporter dans les délais attendus.

CERTIFICATION PRODUITS

Les certifications produits traditionnelles évoluent elles aussi afin d'intégrer ces nouveaux **critères environnementaux** et de **durabilité**.

Parmi celles-ci, on retrouve :



L'ATG avec certification : il s'agit d'un avis favorable quant à l'aptitude à l'emploi de produits et systèmes constructifs, comprenant un suivi de la production, de la mise en oeuvre et l'éventuelle qualification des utilisateurs (personnes et entreprises). La validité de l'ATG est suivie de manière continue et ce monitoring tient compte de l'évolution des connaissances et de l'expérience pour faire évoluer l'ATG, le cas échéant. L'ATG apporte un soutien réel et reconnu à la responsabilité des acteurs de la construction.

Il s'agit d'une **certification volontaire** locale ; les demandes d'ATG sont basées sur des besoins spécifiques locaux. Les agréments techniques ont été le principal système du secteur belge de la construction pour **insuffler la confiance dans l'utilisation de produits et de systèmes innovants, uniques et complexes** au cours des 50 dernières années, tant pour les travaux publics que privés.

Comme on le voit, l'ATG avec certification est un outil particulièrement adapté pour certifier les produits/systèmes innovants qui intègrent des **caractéristiques de circularité et de durabilité**. Afin de répondre aux demandes concrètes des acteurs du secteur et des autorités sur ces sujets, l'ATG avec certification est en cours d'évolution pour tenir compte dorénavant de la présence d'un **pourcentage de contenu recyclé et renouvelable** dans les matériaux de construction mais également de critères de **démontabilité** des matériaux et systèmes concernés.



La marque **BENOR** vise à certifier la conformité d'un produit, procédé ou service à un document standard ou normatif dans le contexte belge.

Il s'agit d'une **marque volontaire** locale établie par consensus entre les parties prenantes et qui répond au besoin de l'utilisateur d'être rassuré sur les aspects relatifs à la qualité, à la sécurité, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et à la protection des consommateurs en général. La marque BENOR est principalement utilisée par les prescripteurs privés ou publics.

Les différentes commissions sectorielles sont ici aussi occupées à mener une réflexion afin de faire évoluer la marque vers un **BENOR « vert »** répondant aux exigences des prescripteurs publics et en droite ligne du Green Deal européen.



La **certification CE** et l'**évaluation technique européenne (ETA)** :

Le **marquage CE** selon le CPR (European Construction Products Regulation 305/2011) vise à garantir la libre circulation des produits de construction au sein du marché unique européen où elle est **obligatoire**.

Cette certification introduit un langage unifié et harmonisé pour la déclaration des performances des produits, afin que les États membres ne puissent pas refuser l'accès des produits à leur territoire simplement parce que les dispositions légales locales reformuleraient les exigences relatives aux caractéristiques des produits.

La démarche de demande d'**ETA** est une démarche **volontaire**, nécessaire pour établir une déclaration de performance et apposer le marquage CE sur un produit non couvert ou non totalement couvert par une norme européenne harmonisée. BCCA a été notifiée dans la plupart des domaines qui concernent les bâtiments et est opérateur de l'UBATc pour l'ETA.

La nouvelle réglementation sur les produits de construction (**CPR**) en cours de finalisation intégrera certains **critères environnementaux**. A partir de ce moment, les critères environnementaux concernés feront partie de la déclaration des performances des produits par les fabricants et feront de facto partie intégrante du futur marquage CE. Cette nouvelle réalité devrait être d'application **à partir de 2030**.



La certification **Keymark** : Keymark est une **marque volontaire** de conformité à une norme européenne (EN), qui est principalement présente dans le secteur de l'isolation.

Le certificat **KEYMARK** comprend des informations sur le lieu de production, le titulaire du certificat et l'organisme de certification. Ces informations garantissent que le produit ou le service peut être identifié et tracé. Le certificat est valable quatre ans et peut être renouvelé sur demande. Comme base pour une certification, le fabricant doit avoir mis en place un contrôle de la production en usine. Ce contrôle de production fait l'objet d'une surveillance deux fois par an et est complété par un test produit qui est réalisé chaque année dans un laboratoire externe.

La **traçabilité** qu'offre cette certification est un élément très important pour pouvoir, à terme, évaluer la qualité des produits dans le cadre d'un **futur réemploi** par exemple.



La **certification Menuiserie Durable**

La certification « **Menuiserie Durable** » est l'une des premières certification de produits qui combine un **haut niveau de qualité** et les **aspects environnementaux et sociaux**, connus également sous le terme de Responsabilité Sociétale des Entreprises (**RSE**). La certification prend en compte l'ensemble du cycle de vie de la menuiserie.



La **certification EUCB** vise à certifier que les fibres de laine minérale fabriquées ont une composition chimique telle que la classification comme cancérogène ne s'applique pas.

L'EUCB a été fondé en 2000 pour renforcer la confiance que portent les autorités, clients et consommateurs en la laine minérale en fournissant des informations sur leur non-classification dans le règlement européen (EC) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges dans le cadre de la protection de la santé de l'homme et de l'environnement.

Le certificat **EUCB** représente une **déclaration volontaire** qui stipule que les fibres de laine minérale disposent d'une composition chimique reprise dans les séries de fibres de référence exemptées de risque qui ont fait l'objet de tests suivant les protocoles européens et conformément aux dispositions de la note Q du règlement (EC) n° 1272/2008.

Depuis janvier 2017, BCCA intervient en tant qu'organisme de certification pour l'EUCB, le European Certification Board for Mineral Wool Products.

Ici aussi des réflexions sont menées pour tenir compte de la nouvelle culture de la construction intégrant des **matériaux de réemploi** ou des **matériaux recyclés** dans les projets de construction.

CERTIFIED

Ces différentes **certifications produits** s’inscrivent dans la durée. En effet, la période de validité d’une certification s’étend en général sur une **période de 3 à 5 ans** moyennant des contrôles intermédiaires réalisés en grand majorité sur base annuelle. Ces contrôles ont lieu en usine, sur chantier ou encore sous forme de contrôle digital des données.

Alors que les certifications **ATG et BENOR sont des certifications locales** répondant aux besoins ou demandes du secteur de la construction belge ; les certifications CE, ETA, Keymark et EUCB répondent à des besoins/exigences au niveau européen ou international.

Le délai d’obtention de ces différentes certifications varie en fonction de la complexité des demandes, des produits/systèmes concernés et du type de schéma de certification plus ou moins complexe et détaillé.

Légende des tableaux

X	Toujours d’application
(X)	Pas toujours ou pas d’application à 100%
X*	N’est pas une certification au sens strict
Délai de délivrance minimal	Il s’agit du temps minimum requis pour traiter une toute nouvelle demande. La période spécifiée suppose que toutes les informations nécessaires sont facilement disponibles. Nous entendons par là, par exemple : - Les tests peuvent être effectués rapidement - L’audit peut être programmé facilement et rapidement - Examen organisé à court terme...

SYNTHÈSE CERTIFICATION ET ATTESTATION PRODUITS

		BENOR	Certification ATG	Attestation	Réception par lot	European Technical Assessment (ETA)	Marquage CE			KEYMARK	EUCB	Menuiserie Durable
							AVCP 1+	AVCP 1	AVCP 2+			
Type de service BCCA	Certification	X	X				X*	X*	X*	X	X	X
	Attestation/ Agrément		X	X	X	X						
Objectif	Organisation	X	X	(X)	(X)	X	X	X	X	X		X
	Qualité	X	X	(X)	X					X		X
	Environnement			(X)								X
	Sécurité			(X)								X
	Energie			(X)								X
	Santé			(X)							X	X
	Durabilité		(X)	(X)								X
	Législation/ Politique gouvernementale			(X)		X	X	X	X		X	X
	Faciliter l’innovation		X	(X)		X						
	Évaluer l’équivalence			(X)	X							
Mission unique				(X)	X	X						
Évaluation continue	Gestion types de tests	X	X	(X)			X	X		X		(X)
	Vérifier l’aptitude à l’emploi	(X)	X	(X)								(X)
	Audits/ Inspections site de production	X	X	(X)			X	X	X	X		X
	Audits/ Inspections sur chantier	(X)	(X)	(X)								
	Contrôles digitaux			(X)							X	
	Vérification des calculs	(X)	(X)	(X)								
	Échantillonnage	X	X	(X)			X			X	X	
En fonction des besoins/ questions des acteurs locaux		X	X		X							X
En fonction des besoins/ questions niveau Européen ou international						X	X	X	X	X	X	
Délai de délivrance minimal												
Pour une toute nouvelle demande	[en mois]	>6	>9	/	>1	>12	>6	>6	>3	>6	>3	>6

CERTIFICATION ET ATTESTATION DES PROCESSUS ET SERVICES

A côté des services de certification et d'attestation de produits, BCCA propose également la certification et l'attestation des processus et des services

Parmi **LES PROCESSUS** certifiés, figurent

LA CERTIFICATION DE MISE EN ŒUVRE pour la **réparation du béton** et pour la rénovation des systèmes d'égouttage. Dans ce cas, c'est à la fois l'organisation et la qualité du travail qui sont validés au travers d'inspections aléatoires sur chantier réalisées grâce aux informations partagées par les entreprises concernées sur le portail **MyBCCA**.



En collaboration avec COPRO, BCCA développe la **certification des entrepreneurs du secteur des infrastructures et de l'égouttage** sous la marque BCCA.EXE. La liste des détenteurs des certificats de mise en œuvre est directement consultable sur le site conçu tout spécialement à cet effet : www.execert.be

LES CADRES DE QUALITÉ, visant à l'amélioration de la performance thermique des bâtiments et de la qualité de l'air intérieur, parmi lesquels, on retrouve :

- les cadres de qualité pour l'**étanchéité à l'air** où BCCA intervient pour le contrôle de la fiabilité des mesures d'étanchéité à l'air
- les cadres de qualité pour la **ventilation** pour lesquels BCCA peut démontrer la réalisation de contrôles efficaces et de rapports corrects. BCCA travaille également à l'amélioration constante de la compétence des rapporteurs au travers de communications ou de webinaires dédiés

- les cadres de qualité pour la **post-isolation des murs creux**. Dans ce cas, les trois parties concernées sont certifiées séparément: les fournisseurs de matières premières, les détenteurs d'ATG (producteurs d'isolants) et les utilisateurs (entrepreneurs). Le rôle de BCCA est alors de contrôler la conformité des éléments suivants : les systèmes isolants utilisés disposent d'un Agrément Technique, les travaux de post-isolation sont réalisés par du personnel qualifié conformément aux exigences de la Spécification Technique STS 71-1.

Spécifiquement dans ce cadre de qualité, BCCA organise des formations initiales et formations continues pour le personnel qualifié portant sur l'évaluation de l'adéquation des murs creux à la technique de post-isolation.



En termes de **SERVICES**, BCCA intervient par exemple dans la certification des valeurs thermiques telles que les **valeurs U**. Dans ce cas, on peut soit certifier le processus de calcul soit valider les résultats des calculs sur base d'un contrôle aléatoire et d'une analyse de risques ou on peut également réaliser les calculs eux-mêmes. BCCA organise régulièrement des formations au calcul des valeurs U en 2 ou 3D (cfr BCCA Academy en p32).

En dehors du cadre de la certification, **des attestations peuvent également être délivrées dans le domaine des processus et des services** portant, par exemple, sur la validation de résultats de tests ou de calculs au sens large.

SYNTHÈSE CERTIFICATION ET ATTESTATION DES PROCESSUS & SERVICES

		Processus			Services			Attestation
		Certification de mise en oeuvre	Cadres de qualité	Certification durabilité	Calculs thermiques			
					(Valeur U)			
					Processus de calcul	Attestation de calcul	Validation des valeurs calculées	
Type de service BCCA	Certification	X		X	X			
	Attestation					X		X
	Validation			X			X	
	Reconnaissance		X					
	Déclaration de validité				X			
Objectif	Organisation	X	X	X	X			X
	Qualité	X	(X)	X	X	X	X	X
	Environnement		(X)					
	Sécurité		(X)					
	Energie		(X)					
	Santé		(X)					
	Durabilité		(X)	X				
	Législation/ Politique gouvernementale		(X)					
Mission unique						X	X	
Évaluation continue	Gestion types de tests	(X)		X	X			X
	Vérifier l'aptitude à l'emploi							X
	Audits/Inspections site de production	X	(X)	X				(X)
	Audits/Inspections sur chantier	(X)	(X)					(X)
	Contrôles digitaux	(X)	X		X			X
	Vérification des calculs			(X)	X			X
	Échantillonnage		(X)					
En fonction des besoins/ questions des acteurs locaux		X	X	X	X	X	X	
En fonction des besoins/ questions niveau Européen ou international						X	X	
Examen	Théorique	(X)	X		X			
	Pratique	(X)			X			
Délai de délivrance minimal								
Pour une toute nouvelle demande	[En mois]	>1	0,5	>2	>2	>1	>1	>1

CERTIFICATION DES PERSONNES

LA CERTIFICATION DES PERSONNES permettant de reconnaître les connaissances et compétences des personnes se développe et répond à des besoins dans des domaines très variés.

- ✓ La certification des compétences des personnes en combinaison avec des certifications de produits apporte une sécurité supplémentaire, comme c'est le cas pour la **certification ATG** des produits/systèmes d'isolation. Dans ce cas, en plus de l'ATG avec certification pour le système lui-même et pour les matières premières utilisées, **les installateurs reconnus par le titulaire de l'ATG pour appliquer le système d'isolation sont certifiés par BCCA**. Les performances indiquées dans l'ATG ne sont applicables que lorsque l'exécution est effectuée par des installateurs certifiés.
- ✓ La certification des personnes, à l'instar des **peintres** et des **soudeurs**, permet également aux pouvoirs publics de qualifier et sélectionner des entreprises de manière neutre.

- ✓ Partenaire au sein de l'association **RESCert**, schéma de certification mis en place par les trois régions du pays pour les **petites installations d'énergies renouvelables**, BCCA contrôle que les personnes respectent bien les conditions du certificat et publie celles-ci sur son site internet afin de leur apporter de la visibilité.
- ✓ BCCA certifie les inspecteurs en bâtiment qui effectuent des **mesures de l'état des bâtiments** selon la norme néerlandaise NEN 2767, en collaboration avec l'asbl **Vlisog**. Vlisog promeut l'entretien systématique des bâtiments.



SYNTHÈSE CERTIFICATION DES PERSONNES

		Certification des personnes	VLISOG	RESCert
Type de service BCCA	Certification	X	X	X
	Déclaration de validité	X	X	
Objectif	Organisation	(X)		
	Qualité	X	X	
	Durabilité		X	
	Législation/Politique gouvernementale			X
Mission unique				X
Évaluation continue	Audits/Inspections site de production	(X)	X	
	Audits/Inspections sur chantiers	(X)	X	
	Contrôles digitaux		X	
	Échantillonnage	(X)		
En fonction des besoins/questions des acteurs locaux		X	X	X
En fonction des besoins/questions niveau Européen ou international				
Examen	Théorique	X	X	X
	Pratique	X	X	X
Formation périodique / réévaluation		X	X	X
Délai de délivrance minimal	[En mois]	>2	>1	>1
Pour une toute nouvelle demande				

CERTIFICATION DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT

LA CERTIFICATION DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT fait également partie des services de certification proposés par BCCA.

La certification des systèmes de management ISO 9001:2015 pour les sociétés actives dans le secteur de la construction et les secteurs associés constitue l'une des premières activités de certification de BCCA depuis sa création en 1992.

Depuis lors, l'offre en termes de certification de systèmes de management s'est bien élargie, toujours dans l'optique de répondre aux besoins du secteur, au travers de certifications internationales ou plus locales.

L'amélioration continue dans le domaine de la sécurité et du bien-être au travail figure parmi les priorités du secteur de la construction qui connaît toujours un nombre trop important d'accidents sur le lieu de travail. Le secteur trouve chez BCCA la réponse à son besoin de reconnaissance dans les efforts déployés par les entreprises en termes de politique de sécurité au travers de la certification ISO 45001:2018 et de la certification VCA:2017/6.0 ; sans oublier la certification des sociétés de désamiantage.

Les préoccupations environnementales, les objectifs de neutralité carbone que beaucoup d'entreprises se fixent aujourd'hui afin de s'aligner sur les exigences reprises dans la Taxonomie verte européenne initiée dans le cadre du Green Deal européen ont un effet direct sur les demandes de certifications environnementales. BCCA répond à ces demandes de certification selon la norme ISO 14001:2015 ainsi qu'aux demandes de certification selon l'Echelle de performance CO2 pour laquelle BCCA a été accréditée par BELAC au premier semestre 2023.

La certification « Achilles-Zorgsysteem » (certification d'entreprises actives dans l'assainissement des sols en Région flamande) est également proposée par BCCA.



SYNTHÈSE CERTIFICATION DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT

		ISO 9001	ISO 14001	ISO 45001	VCA (sécurité, santé et bien-être au travail)	Achilles-système d'assainissement des sols (OVAM)	Enlèvement d'amiante (AR 28/03/2007)	Echelle de performance CO ₂
Type de service BCCA	Certification	X	X	X	X	X	X	X
Objectif	Organisation	X	X	X		X	X	X
	Qualité	X						
	Environnement		X			X		X
	Sécurité			X	X		X	
	Santé				X		X	
	Durabilité							X
	Législation/Politique gouvernementale					X	X	(X)
Évaluation continue	Audits/Inspections site de production	X	X	X	X	X	X	X
	Audits/Inspections sur chantiers			X	X	X	X	X
En fonction des besoins/questions des acteurs locaux					X	X	X	X
En fonction des besoins/questions niveau Européen ou international		X	X	X				(X)
Examen	Théorique				X			
	Pratique							
Délai de délivrance minimal	[en mois]	>1	>1	>1	>1	>3	>3	>1
Pour une toute nouvelle demande								

NEW

SERVICE DE FORMATION

UN SERVICE DE FORMATION déjà pré existant s'est structuré et a été officialisé sous le nom de :

BCCA Academy

Face aux nombreuses évolutions techniques, environnementales ou normatives, les demandes de formation ont explosé. Les besoins en formation et information continue du personnel des sociétés actives dans la construction représentent un enjeu de taille pour former à temps et en heure le personnel concerné.

Afin d'apporter son soutien et sa contribution aux besoins de formation du secteur, BCCA a élargi ses activités avec la création officielle de la « BCCA Academy ».

Les formations suivantes ont été organisées en 2023 :

- Cadre de qualité pour la reconnaissance des appareils de mesure de l'étanchéité à l'air
- Rapporteur pour la ventilation dans le cadre des installations de ventilation résidentielles
- Calcul des performances thermiques des nœuds constructifs et fixations mécaniques des façades - module 1 : théorie
- Calcul des performances thermiques des nœuds constructifs et fixations mécaniques des façades - module 2 : pratique

Depuis l'automne 2023, BCCA est reconnue comme organisme de formation par VEKA (Flandres) pour la formation continue destinée aux rapporteurs PEB pour les cours pertinents qu'ils doivent suivre.

Depuis début 2024, BCCA est également reconnue comme organisme de formation par Vlaio (Flandres) pour le portefeuille PME avec le numéro d'agrément DV.0248435.

L'offre de formations sera encore élargie dans les années à venir en fonction des besoins des différents secteurs.



LA CERTIFICATION AU SEIN DES PRINCIPAUX SECTEURS : TENDANCES OBSERVÉES

La nouvelle culture de la construction alliant recherche d'**optimisation des performances techniques et des caractéristiques de durabilité** est une réalité déjà bien tangible dans la plupart des secteurs où l'innovation est au cœur de la stratégie afin de pouvoir garantir la pérennité et le développement des activités futures.

Le nombre, la nature et l'ampleur des défis auxquels est confronté le monde de la construction ainsi que la vitesse de réaction attendue sont assez inédits. Les adaptations et évolutions déjà en cours doivent répondre conjointement à des enjeux d'ordre technique, technologique, énergétique, environnemental et communicationnel.

Pour chacun des secteurs concernés, BCCA joue son rôle de **facilitateur**. Ses équipes s'investissent avec les différentes parties prenantes afin de soutenir et guider au mieux les nécessaires évolutions. La mise en commun de toutes les compétences disponibles permettra de répondre de la bonne manière et à bon rythme aux nombreux défis qui se présentent.



LES SECTEURS

QUALITÉ TECHNIQUE ET DURABILITÉ AU COEUR DES ÉVOLUTIONS



LE SECTEUR DES PRODUITS CÉRAMIQUES

Le secteur des produits céramiques a été affecté par un ralentissement de l'économie au cours du deuxième semestre de 2023. Par conséquent, l'accent a encore été mis d'avantage sur l'optimisation des méthodes de production visant à la fois une plus grande **économie d'énergie** et une utilisation plus rationnelle des matières premières en ayant recours à des produits plus minces qui permettent de couvrir une plus grande surface murale en consommant **moins de matière**. En outre, il y a une recherche continue d'additifs et de matières premières alternatives qui permettent de **réduire la production de CO₂**. On observe également la poursuite de la tendance croissante qui vise à commercialiser principalement des briques pour murs intérieurs qui sont rectifiées en hauteur et donc très stables sur le plan dimensionnel pour cette fonctionnalité.



LE SECTEUR DES ETICS (EXTERNAL THERMAL INSULATION COMPOSITE SYSTEM)

Dans le secteur des ETICS, comme dans tous les secteurs touchant à l'enveloppe extérieure du bâtiment, les exigences de performance thermique se renforcent encore avec la crise climatique.

On assiste à une évolution continue des différents types de parachèvements que ce soit en nature (terre cuite ou revêtements durs), en format ou en travail de finition. A titre d'exemple, on peut citer les enduits de finition à utiliser comme couche de « calefrage » afin de leur donner un aspect de briques ou un aspect béton, des carrelages de plus en plus grands, des couleurs de plus en plus foncées...

Outre la qualité des composants du système, un aspect important pour **la durabilité et la pérennité** d'un ETICS est également le placement du système selon les règles de l'art. Les conséquences des erreurs de pose les plus

courantes vont d'une isolation moins performante, à des plaintes esthétiques (fissures dans l'enduit de finition ou le parement dur, marquage des panneaux d'isolant sous lumière rasante,...), à des problèmes plus graves comme des infiltrations d'eau à la suite d'une mauvaise connexion de l'ETICS à la menuiserie, au toit...

Les composants de l'ETICS doivent former un système « fermé » et la mise en œuvre doit être soignée; ces deux éléments conduisent logiquement le secteur à recourir à l'**Agrément technique (ATG) avec certification** pour encadrer ses innovations. Les performances indiquées dans l'agrément technique ne peuvent être réalisées que si les travaux sont exécutés conformément aux directives de mise en œuvre du titulaire de l'ATG par un **entrepreneur formé par le titulaire de l'ATG**.





LE SECTEUR DE LA MAÇONNERIE ET DES BRIQUES

Maçonnerie: assemblage de briques et de mortier, mais surtout... combinaison d'une technique séculaire et d'innovations.

Dans un contexte global où réduction des émissions CO₂, utilisation raisonnée des matières premières et circularité sont des thèmes inévitables, le secteur de la maçonnerie n'est pas en reste. En effet, les acteurs du domaine relèvent d'ingéniosité et investiguent toutes les pistes inimaginables pour répondre aux défis actuels. **3 thèmes** se distinguent.

CIRCULARITÉ. Déjà mentionnée dans une précédente communication, la circularité se traduit, par exemple, par le réemploi de briques provenant de bâtiments existants. La démolition pour faire place à une nouvelle construction s'est muée en une déconstruction afin de pouvoir **recupérer les briques et les utiliser à nouveau**, augmentant leur durée de vie et réduisant ainsi l'impact de leur production sur l'environnement.

S'assurer du bon comportement d'anciennes briques dans un nouveau bâtiment n'est cependant pas toujours chose

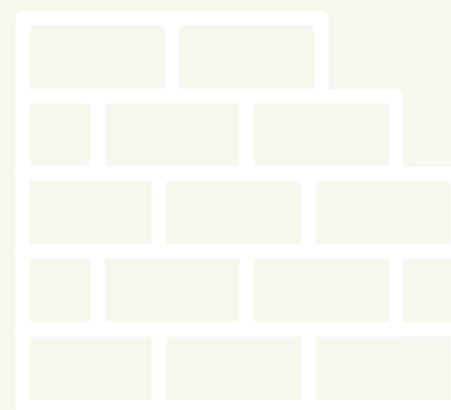
aisée car les détails constructifs et les méthodes de construction d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'hier.

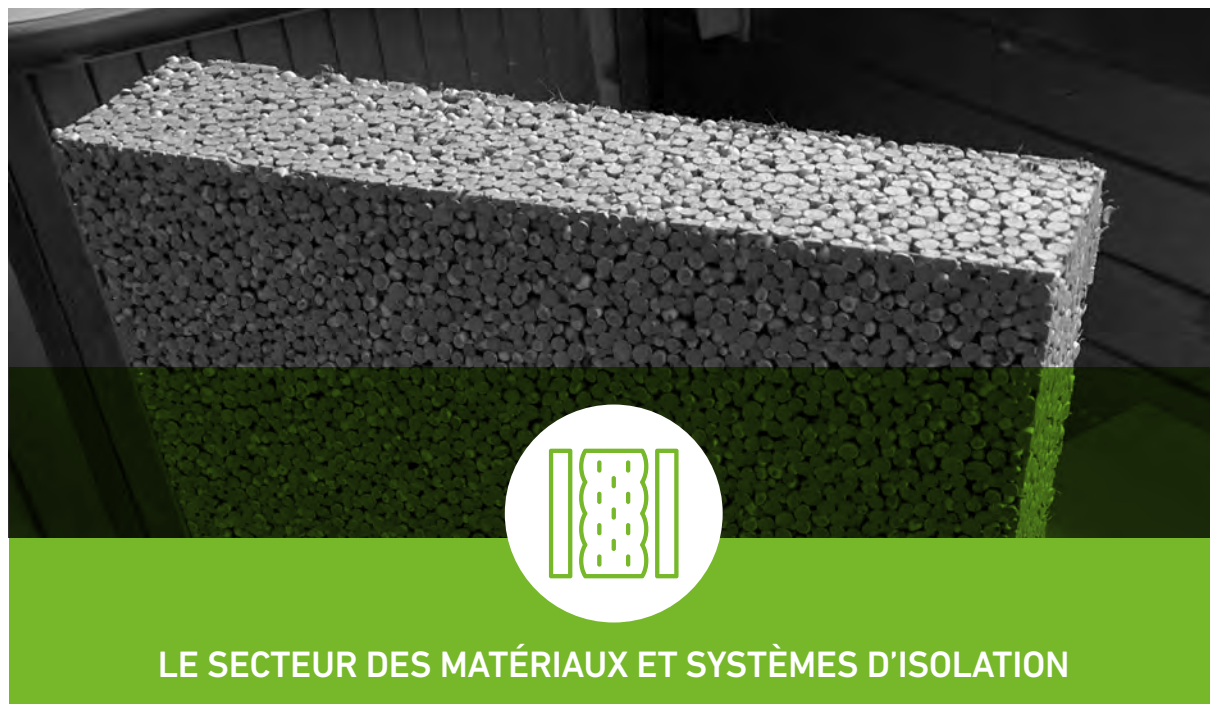
Ensuite, la **RECHERCHE D'ALTERNATIVES** aux produits existants. Parmi les innovations les plus marquantes de 2023, nous pouvons citer les briques en terre crue et les briques en béton sans ciment. Pour ces deux alternatives, l'idée de **réduire les émissions de CO₂**, liées à la production de la brique elle-même ou celle du liant principal est un moteur commun. Le marché peut néanmoins se demander si ces nouveaux produits présentent des performances suffisantes pour les applications visées.

Enfin, la **DÉMATÉRIALISATION**. L'énergie la plus facilement gagnée est celle que nous n'utilisons pas. Dans cette optique, les plaquettes (en terre cuite ou en béton) et les briques de largeur réduite (de 70 mm, voire même 60 mm) permettent d'utiliser **moins de matière** tout en conservant l'aspect esthétique final du bâtiment. Les plaquettes seront directement collées sur un support, isolant ou non, tandis que les briques de largeur

réduite seront maçonnées d'une manière similaire aux briques classiques, moyennant quelques adaptations afin d'assurer la stabilité de la façade.

Quel que soit le chemin emprunté pour répondre aux défis actuels, la concertation avec des organismes tiers, tel que BCCA, est une plus-value certaine. Grâce à son expertise et son impartialité, la participation de BCCA assure aux différents acteurs de la construction que **les solutions proposées atteignent les objectifs visés.**





Dans le secteur de l'isolation la valorisation de « déchets » de production en nouvelles matières premières et les préoccupations environnementales ne datent pas d'aujourd'hui. En effet, la plupart des isolants fabriqués en usine contiennent un pourcentage de matières premières recyclées (d'origine pre-consumer pour une grande majorité) depuis des années.

C'est notamment le cas des isolants en polystyrène extrudé qui contiennent un pourcentage de matières recyclées : d'une part, achetées et d'autre part, provenant de déchets de production interne. Cet aspect est déjà pris en considération dans le Règlement d'application. Cette même tendance s'observe dans les laines minérales et autres polystyrènes expansés ou isolants en verre cellulaire.

L'évolution la plus marquée dans le secteur des isolants est celle des **épaisseurs de plus en plus fortes** plutôt que l'évolution des valeurs Lambda (conductivité thermique).

La technologie aidant, on voit apparaître des isolants de 28cm d'épaisseur en polystyrène extrudé (composé de 4 couches) et jusqu'à 40cm en laine de verre et en polystyrène expansé!

Quels que soient les produits, les producteurs de matériaux d'isolation s'appuient traditionnellement sur les différentes certifications européennes ou locales pour apporter la confiance nécessaire aux concepteurs, prescripteurs, architectes et utilisateurs de leurs produits.

Bien que l'Agrément Technique (ATG) avec certification proposé sur le marché belge représente une grande partie des activités de certification de BCCA pour le secteur, d'autres types de certifications plus spécifiques au niveau européen voire mondial sont délivrées par BCCA comme le Marquage CE, le CEN Keymark ou la certification EUCEB.

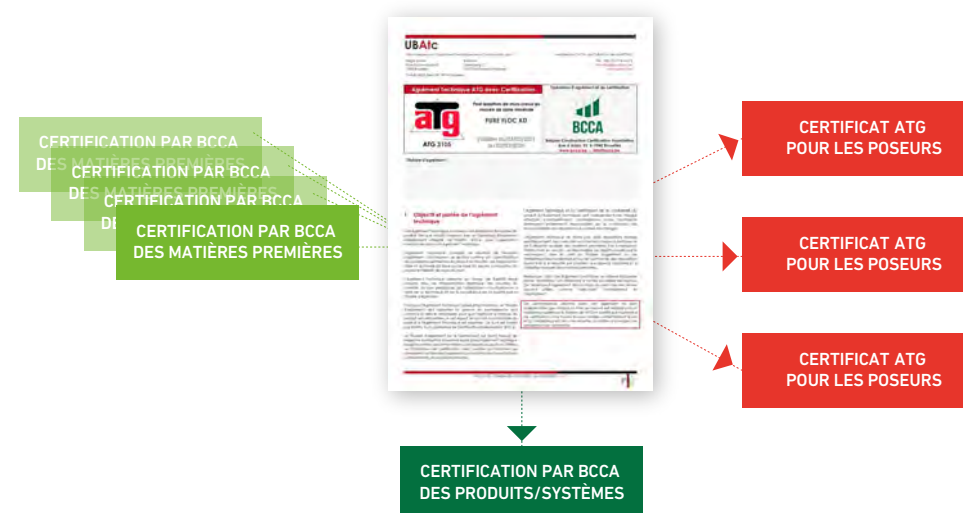
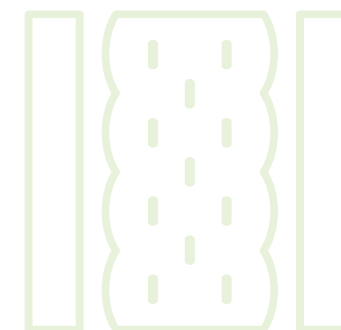


SYSTÈMES D'ISOLATION DES SOLS PAR PROJECTION DE POLYURÉTHANE, RÉALISÉE IN SITU

Ce système d'isolation a fait face à de nombreux défis en 2023. En raison du règlement européen (CE) n ° 842/2006, certains agents gonflants (HFC avec un GWP de 150 ou plus) ne peuvent plus être utilisés pour les systèmes d'isolation des sols par projection de PUR in situ.

BCCA a mis à jour les règles d'application dans le cadre de la certification ATG afin d'évaluer de manière adéquate les systèmes d'isolation des sols par projection de PUR in situ avec de **nouveaux agents gonflants** (HFO). Les premiers ATG certifiés pour ces systèmes ont été livrés, ainsi que les premiers certificats de matières premières BCCA pour les matières premières utilisées pour ces systèmes d'isolation. Les premiers installateurs reconnus par le titulaire de l'ATG pour appliquer le système d'isolation de sol par projection de PUR in situ ont également été certifiés par BCCA.

Les **performances** indiquées dans l'ATG sont **valables pour le système d'isolation tel qu'il est appliqué sur site**. Cette approche garantit que l'on peut faire entièrement confiance aux performances des systèmes d'isolation avec ATG, posés comme décrit, et par les personnes formées et certifiées.



POST-ISOLATION DES MURS CREUX , IN SITU

Depuis le début du lancement du Cadre de qualité « post-isolation des murs creux » par BCCA et jusqu'au 31/12/2023, ce sont pas moins de 133 495 travaux de post-isolation qui ont été réalisés par des installateurs certifiés. Cela représente un total d'environ 16 211 273 m² de surface de façade isolée avec cette technique.

Au plus fort de ce Cadre de qualité, en 2015, environ 20 248 travaux de post-isolation ont été réalisés par des installateurs certifiés, en 1 an. Depuis 2020, le nombre annuel de réalisations stagnait autour de 7 000, mais une reprise a été observée en 2023, avec un total de

8 994 travaux de post-isolation réalisés sous certification. La hausse des prix de l'énergie en 2022 et au début de 2023 est probablement une des causes de cette augmentation sans oublier les préoccupations environnementales auxquelles de plus en plus de personnes sont aujourd'hui sensibles.



Le secteur de l'isolation a continué à faire appel à BCCA dans le cadre des **CERTIFICATIONS À PORTÉE INTERNATIONALE**.

Concernant le **marquage CE**, le conflit entre la Russie et l'Ukraine et les sanctions européennes toujours d'application depuis 2022 ont contraint BCCA à suspendre un certain nombre de dossiers de certification dans le secteur de l'isolation.

A côté des demandes pour le marquage CE, les demandes pour le **label de qualité volontaire européen CEN Keymark** portant sur la certification des produits d'isolation (hors application) a continué à évoluer.

En 2023, il y a eu quelques 130 produits d'isolation fabriqués en usine sous la certification CEN Keymark délivrée par BCCA et 4 systèmes d'isolation des sols par projection de PUR in situ ont également reçu cette certification.

La certification **EUCEB** reconnaissant le caractère non cancérigène des fibres minérales contenues dans les isolants en laines minérales a connu une nouvelle croissance en

2023. L'activité s'est encore développée pour atteindre 106 titulaires de certificats actifs dans 37 pays à travers le monde. Les perspectives pour 2024 sont prometteuses avec une croissance attendue de 4 à 5 %.

UNE OFFRE COMBINÉE POUR UN SERVICE PERFORMANT RÉPONDANT AUX ATTENTES DES CLIENTS

Dans le secteur de l'isolation, les auditeurs de BCCA sont spécialisés dans la réalisation simultanée de toutes les activités de certification liées à l'ATG, au marquage CE, au CEN Keymark et à l'EUCEB. Ils connaissent les spécificités de chaque activité de certification. Cela se traduit par une exécution extrêmement efficace des audits et des travaux de certification pour les fabricants. De plus, cela entraîne des économies significatives pour les fabricants, tant en termes de durée d'audit que de coûts des tests à réaliser.



LE SECTEUR DE L'ÉTANCHÉITÉ À L'AIR ET DE LA VENTILATION

ÉTANCHÉITÉ À L'AIR

Reconnu depuis le 23 février 2022, comme **organisateur d'un cadre de qualité pour les tests d'étanchéité à l'air**, BCCA promeut activement le cadre de qualité et suit ce qui se passe dans un contexte international à travers son adhésion au TAAC (TightVent Airtightness Associations Committee) et en tant que partenaire Gold de Tightvent - *Gold partner van Tightvent*, une initiative du Air Infiltration and Ventilation Center (AIVC).

En 2023, nous avons soutenu le projet lancé pour proposer des révisions de la norme internationale sur les tests d'étanchéité à l'air, **ISO 9972**. Nous participons donc activement au groupe de travail mis en place à cet effet.

Compte tenu des problèmes liés aux prix élevés de l'énergie, on s'attend à ce qu'une attention encore plus grande soit portée à l'étanchéité à l'air des bâtiments. Comme les exigences d'étanchéité à l'air des bâtiments augmenteront, **l'importance de mesures fiables ne diminuera certainement pas**.

VENTILATION

En 2023, en collaboration avec Buildwise, l'Université de Gand, VITO, Cerema et Knight move, BCCA a mené une étude pour transformer en réglementation la loi-cadre du 6 novembre 2022 relative à **l'amélioration de la qualité de l'air intérieur** dans les **lieux fermés accessibles au public**.

BCCA a principalement contribué au développement du volet certification de la qualité de l'air intérieur des emplacements visés. En collaboration avec la KULeuven, BCCA élabore des manuels de qualité pour des secteurs spécifiques pour le compte du Département de la Santé du Gouvernement flamand. Sur base de réglementations et de simulations, des recommandations sont formulées pour améliorer la qualité de l'air intérieur des établissements tels que les centres psychiatriques, les garderies d'enfants, les centres de services locaux et les établissements pour personnes handicapées. BCCA reste donc étroitement impliqué dans les évolutions en matière de ventilation et de qualité de l'air intérieur.



LE SECTEUR DES TOITURES

En 2023, les développements initiés les années précédentes se sont poursuivis sans relâche. Ces évolutions concernent principalement les agréments techniques ATG et se concentrent sur les points suivants :

1. L'intégration des performances liées à la **résistance à un feu extérieur des systèmes de toitures plates** dans les Agréments techniques ATG. Quatre ans après le passage des règles belges d'extrapolation aux règles européennes d'extrapolation (depuis 2019), la grande majorité des titulaires de l'ATG ont intégré avec succès la transition dans l'ATG. Le volet incendie dans l'agrément technique est considéré comme l'un des grands atouts par l'utilisateur de l'ATG, car la question complexe de cette classification incendie a été traduite en une structure claire dans l'ATG.

2. La révision des performances de **résistance à l'action du vent des systèmes d'étanchéité pour toitures plates**. Les efforts se poursuivent et l'évaluation des études sur l'intégration de toitures étanches ou perméables à l'air est toujours en cours. La nouvelle norme européenne EN 17686 concernant l'action du vent n'a pas encore été entièrement adoptée,

3. Élaboration des directives d'agrément ATG pour l'étanchéité des **toitures bitumineuses et synthétiques**. Le premier Guide d'agrément ATG des membranes d'étanchéité à base de liants bitumineux a été élaboré en 2023 et sera publié en 2024. L'élaboration d'un Guide d'agrément similaire pour les membranes synthétiques débutera en 2024. Un Guide d'agrément ATG sera un document complet destiné aux candidats aux agréments techniques ATG, définissant la méthodologie d'évaluation technique des systèmes d'étanchéité pour toits plats afin d'obtenir leur agrément avec certification.

4. L'utilisation de **systèmes d'étanchéité liquides** (appelés LARWK ou « Liquid Applied Roof Waterproofing Kits ») dans les systèmes de toiture chaude a été développée au niveau technique dans le cadre de l'agrément technique ATG ; les modalités de certification pour la formation des personnes appliquant le système seront élaborées en 2024.

En 2023, BCCA a également participé activement à plusieurs **comités techniques** et **comités de normalisation belges et internationaux**, à la lumière de

1

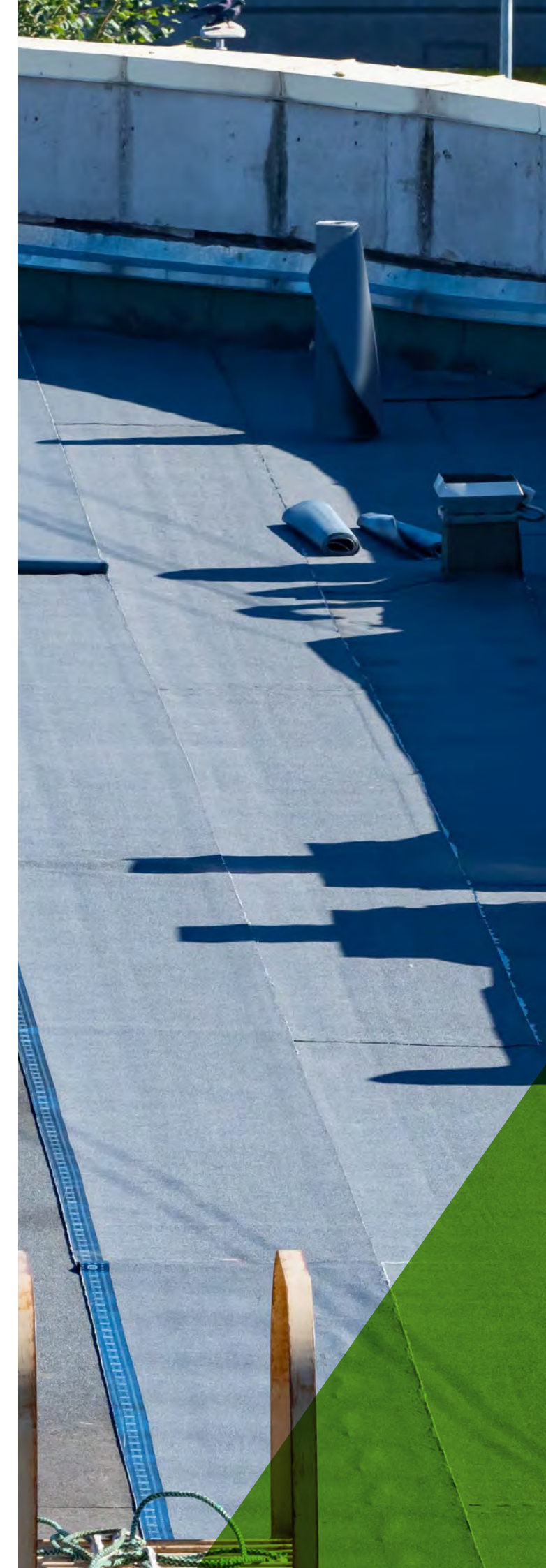
La révision des informations techniques sur les toitures vertes (TV 229) ;

2

Exercices de brainstorming concernant la circularité et le « toit climatique » ;

3

L'évolution de la révision du CPR (Construction Product Regulation) européen.





LE SECTEUR DES FAÇADES

Au vu des exigences de performance thermique de l'enveloppe extérieure des bâtiments, le secteur des façades est en évolution continue, que ce soit les types de revêtements, les isolants, les menuiseries extérieures ou les vitrages, chaque élément constitutif est concerné par les évolutions en cours.

LES SYSTÈMES DE FAÇADE

Le choix des revêtements

En raison de la gamme croissante de revêtements de façade et des exigences plus strictes en matière de performances thermiques, le marché des **systèmes à parois minces** est en croissance.

Le revêtement de façade peut être ancré mécaniquement ou collé. Afin d'obtenir un bon résultat avec le collage, non seulement l'adéquation à l'utilisation du système de collage est importante, mais les instructions de mise en œuvre doivent également être scrupuleusement respectées. Suite à plusieurs incendies mortels, dont l'incendie de la tour Grenfell à Londres encore frais dans nos esprits;

la propagation du feu et sa propagation à travers la façade est devenue un sujet important. De nouvelles réglementations et solutions techniques émergent.

Point faible des façades: **l'ancrage du revêtement à la structure portante.**

Le choix de l'isolation

En raison de l'évolution de l'épaisseur des isolants dans les systèmes de façade résultant de l'exigence d'une valeur U maximale de 0,24 W/(m².K), les systèmes d'isolation des façades par l'extérieur représentent la solution la plus souvent retenue. Les fixations mécaniques présentes dans ces systèmes et destinées à ancrer le revêtement de façade à la structure portante ont un impact significatif sur les performances thermiques de la façade.

Des calculs 3D détaillés montrent que l'ancrage du revêtement de façade à la structure portante sous-jacente affaiblit fortement les performances thermiques de l'isolant lorsque les fixations sont prises en compte.

Bien que la réglementation impose la prise en compte de ces fixations lors du calcul de la valeur U, en pratique l'impact est souvent négligé. Compte tenu des conséquences sur les performances thermiques, il est néanmoins crucial d'estimer correctement ces ancrages par projet.

De plus, le calcul précis agira comme stimulant pour mettre au point meilleurs systèmes. Il conduira à une meilleure mise en œuvre et donc, au final, cela contribuera à une **meilleure performance thermique des bâtiments.**

BCCA, en consultation avec le secteur, a apporté une contribution importante au développement d'une **méthode de calcul simplifiée pour les fixations mécaniques** des systèmes d'isolation des façades par l'extérieur. Cette méthode a été incluse dans le « Document de Référence pour les Transmissions » de la Flandre et est entrée en vigueur pour les demandes de permis de bâtir au 1er janvier 2023.

Cette méthode doit alerter les concepteurs sur l'impact de l'ancrage mécanique sur les performances thermiques de la paroi.

LES MENUISERIES EXTÉRIEURES DURABLES

Le secteur de la construction s'intéresse de plus en plus à la durabilité et à la circularité. Cela s'applique également aux fenêtres, portes et systèmes de façades, qu'ils soient en bois, en aluminium, en PVC ou en acier. Mais il est important de ne pas perdre de vue la qualité de l'élément de menuiserie ou du système de façade. La certification « **Menuiserie durable** » est l'une des premières à combiner un haut niveau de qualité et les aspects environnementaux et sociaux. La certification

prend en compte l'ensemble du cycle de vie de la menuiserie.

En 2023, « Menuiserie Durable » a évolué vers la **version 2.0**. Cette nouvelle version évalue toutes les phases du cycle de vie à l'aide d'un système de points et de critères clairement définis. Ce système de points permet également d'évaluer et d'intégrer les labels existants reconnus par BCCA au sein de « Menuiserie Durable ».

Le système de points avec critères garantit une plus grande transparence et comparabilité au sein du secteur (level playing field). Il devient possible pour le fabricant de menuiseries de différencier ses produits de ceux de ses concurrents. De cette manière, chaque maillon de la chaîne est encouragé à rendre son produit plus durable et l'ensemble du secteur est tiré vers le haut.

Le certificat de produit « Menuiserie durable » est conçu de manière à pouvoir être prescrit par les maîtres d'ouvrages publics et privés. Les exigences ont été élaborées sur base d'une consultation sectorielle avec des maîtres d'ouvrages publics et privés, des architectes, des ONG, des experts, des fournisseurs de systèmes et des constructeurs de menuiseries de toutes les régions du pays. Les exigences évolueront en fonction du soutien social, de l'évolution de la réglementation (européenne) et des possibilités du secteur.

La certification « Menuiserie durable » a également été reconnue par l'Institut fédéral du développement durable (FIDO) et figure dans son « Guide des achats durables ».

Vous trouverez plus d'informations sur la « Menuiserie durable » sur www.menuiseriedurable.be



LE SECTEUR DES MATIÈRES PREMIÈRES POUR LE BÉTON

INNOVATION ET DURABILITÉ : UN NOUVEL HORIZON DANS L'INDUSTRIE DU BÉTON

À la lumière des défis climatiques croissants, l'industrie du béton connaît une transformation révolutionnaire. Réduire considérablement l'impact environnemental du béton, à commencer par son empreinte carbone, est un objectif ambitieux mais nécessaire qui a conduit à la recherche de **matières premières nouvelles** et **alternatives pour le béton** et à des progrès significatifs dans **l'évaluation de l'aptitude à l'emploi** et la certification de ces matières premières.

UN BOND EN AVANT DANS LES NORMES ET RÉGLEMENTATIONS

En 2023, un groupe de travail pionnier a été créé au sein du comité belge de normalisation E104. Leur mission : développer un cadre normatif pour les liants activés par les alcalis. Chez BCCA, nous sommes fiers de faire partie des forces motrices derrière ces initiatives. En parallèle, les normes relatives au béton prêt à l'emploi continuent d'évoluer, comme en témoigne le récent **NBN B 15-001** de 2024, un ajout important à la NBN EN 206. La Belgique dispose d'un cadre solide depuis 2008, la **NBN B 15-100**, qui garantit une évaluation

fiable des **liants alternatifs et des additifs pour béton**. Cela met en évidence que notre pays montre la voie en matière d'intégration sûre de nouvelles matières premières durables dans la production de béton.

RENFORCEMENT PAR L'INNOVATION : NBN B 15-105

L'introduction de la NBN B 15-105 en 2022 marque une étape importante. Cette norme fournit une méthodologie détaillée pour l'évaluation et la certification de l'aptitude à l'emploi de matières premières du béton inertes.

SECO/BUILDWISE ET BE-CERT : PLUS FORTS ENSEMBLE

En cette période cruciale de changement, **SECO/Buildwise** reste l'opérateur d'agrément des **matières premières alternatives** au béton, soutenu par les normes NBN B 15-100 et NBN B 15-105, avec BE-CERT comme organisme de certification. La demande d'agréments techniques et l'appel à la normalisation des **produits innovants** montent en puissance. **SECO/Buildwise** est au cœur de ce mouvement, en contribuant activement aux dossiers en cours et en réalisant des évaluations approfondies des risques, toujours en gardant à l'esprit les expériences des pays voisins.



LE SECTEUR DES FIBRES POUR BÉTON

En 2022, BCCA a apporté les adaptations nécessaires aux textes ATG, en accordant davantage d'attention aux directives concernant la composition du béton, les dosages maximaux à appliquer par type de fibres et le traitement correct des fibres.

Les textes ont été révisés collectivement en 2023 et un nouveau cadre a été élaboré dans lequel sont définis les principes du suivi sous certification. La mise en œuvre de ces principes sera déployée courant 2024. De cette façon, BCCA entend contribuer à l'utilisation du béton fibré sous la marque BENOR pour le béton prêt à l'emploi.

De plus, au cours de l'année 2023, nous avons constaté une attention croissante accordée à la **durabilité** et au **caractère renouvelable des produits** au sein du secteur. Si nous recevons des questions concernant la réutilisation et le caractère renouvelable des produits, il y a également de plus en plus de questions concernant les **fibres alternatives** pour le béton telles que les fibres naturelles, les fibres minérales et les fibres récu-

pérées à partir d'autres produits. BCCA tente de jouer un rôle de premier plan à cet égard et est également actif dans ce domaine à travers l'UBAtc dans le cadre du développement des évaluations techniques européennes au sein de l'EOTA.

Par ailleurs, BCCA joue toujours un rôle important au niveau européen dans les travaux de normalisation concernant les fibres pour béton et le béton fibré. En tant que président du CEN TC 104 WG 11, BCCA est très visible dans le secteur. Dans ce contexte, un certain nombre de discussions ont eu lieu fin 2023 pour mieux encadrer le béton fibré en tant que produit de construction au sein du CEN TC 104 via le WG 11. L'objectif est de mieux centraliser l'accompagnement concernant l'utilisation du béton fibré et les caractéristiques des produits nécessaires pour la conception. Des travaux supplémentaires seront effectués à ce sujet en 2024.



LE SECTEUR DE LA RÉPARATION DU BÉTON

Cela fait maintenant un an et nous pouvons affirmer que la consultation et l'utilisation du portail MyBCCA sont de plus en plus courantes. Pour y parvenir, notre équipe a offert le soutien nécessaire à tous les entrepreneurs détenant un Certificat de Processus dans le domaine de la réparation et de la protection du béton au cours de l'année 2023.

Le nombre de questions reçues par nos services de la part de ce groupe cible est clairement en augmentation, ce qui signifie que l'utilisation et l'intégration du portail sont clairement en train d'entrer dans les habitudes de travail.

Jusqu'en 2022, les inspecteurs de BCCA devaient contacter les entrepreneurs à intervalles réguliers pour leur demander s'ils avaient un chantier de réparation de béton en cours d'exécution quelque part dans le pays. Depuis le début de 2023, chaque entrepreneur en possession d'un Certificat de Processus doit utiliser le portail de BCCA : MyBCCA afin d'y introduire spontanément ses chantiers.

Comme signalé lors du lancement du portail, les (grands) clients publics auront également accès à des informations spécifiques sur MyBCCA. Ceci est prévu dans le courant de l'année 2024.

En 2024, les ajustements pratiques nécessaires seront réalisés en collaboration avec les entrepreneurs enregistrés, afin que l'utilisation du portail apporte une valeur ajoutée encore plus importante à toutes les parties prenantes du projet.

MY BCCA



LE SECTEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Plus que jamais, les énergies renouvelables sont primordiales dans la société. À la lumière de la poursuite de l'électrification croissante et de l'indépendance vis-à-vis des combustibles fossiles, les utilisateurs finaux veulent des installations de technologies renouvelables qualitatives et sûres.

La combinaison de technologies répond de mieux en mieux aux besoins énergétiques d'une habitation. Des panneaux photovoltaïques, des chauffe-eau solaires et des pompes à chaleur fournissent l'énergie électrique et thermique. Les systèmes de stockage, tels que les réservoirs tampons ou les batteries, optimisent la production et l'utilisation de l'énergie. Tout cela nécessite un aménagement adapté aux besoins de la maison et de ses occupants. La combinaison des technologies rend les systèmes intégrés, plus complexes et plus optimisés.

Les utilisateurs finaux ont besoin d'aide pour connaître et s'adresser à des installateurs soucieux de la qualité. À cette fin, les installateurs peuvent se distinguer en participant à des formations et en obte-

nant la confirmation d'un organisme indépendant. En participant à ce système, BCCA apporte ici sa contribution au développement du **système énergétique du futur**.

BCCA participe à la certification des installateurs de systèmes énergétiques de petite taille au sein du consortium RESCert. Au sein de **RESCert**, BCCA assume le rôle d'opérateur de certification. Cela signifie que BCCA est également le premier point de contact pour les installateurs qui souhaitent obtenir un certificat dans les 3 régions. En 2023, le renouvellement des certificats a commencé et 1 233 certificats ont été délivrés.

Les gouvernements régionaux attachent de l'importance à la **certification des installateurs** de systèmes énergétiques dans le secteur des énergies renouvelables. Cela est clairement mis en avant par l'obligation en Wallonie de disposer d'un certificat RESCert pour la mise en oeuvre d'installations photovoltaïques et par la prolongation du contrat entre RESCert et les trois Régions pour les quatre prochaines années.



La publication de la nouvelle norme NBN EN 1997-1 ANB : 2022, ainsi que le rapport mis à jour « Méthode de dimensionnement Buildwise 20 » ont un impact important sur le calcul de la capacité portante des pieux de fondation. L'utilisation de certains facteurs favorables (facteur d'installation, facteur de modèle, facteur de sécurité) a été liée à la présence d'un système qualité, au respect des fiches d'information et à la réalisation d'essais de pieux instrumentés. Sans ces facteurs favorables, la capacité portante est considérablement affectée.

Cependant, le respect de ces conditions de qualité n'a pas encore été vérifié par un tiers indépendant. C'est pourquoi un programme ATG avec certification a été développé en collaboration avec Buildwise, SECO Belgium et un certain nombre d'experts indépendants.

En 2023, plusieurs objectifs importants ont été atteints :

- En mai 2023, la première série d'ATG de ce programme a été publiée. 8 producteurs de pieux de fondation ont réalisé avec succès le processus ATG. Cela a donné lieu à la publication de 12 ATG pour les pieux vissés à refoulement (arbre lisse et hélicoïdal).

- Une surveillance continue a été initiée dès la publication. Cela signifie qu'un audit FPC (vérification des procédures et instructions de travail), des contrôles sur site (mise en œuvre pratique sur site) et des contrôles techniques (vérification aléatoire des dossiers ATG) sont effectués chaque année. En 2023, un total de **8 audits, 18 contrôles sur site et 20 contrôles techniques** ont été réalisés.
- Entre-temps, le travail s'est poursuivi sur les dossiers en cours et de nouvelles demandes ont été traitées. **1 ATG a été interrompu et 2 nouveaux ATG** ont également été publiés.
- Au premier semestre 2023, les travaux se sont poursuivis au sein de la direction pour poursuivre le développement des Guides d'agréments (GA) et des Règlements d'application (TRA) pour les pieux CFA. Ces types de pieux sensibles à la mise en œuvre nécessitent des dispositions supplémentaires qui ont été discutées avec les producteurs, les experts et le bureau exécutif. Les deux documents (GA et TRA) ont été approuvés par le groupe spécialisé en juillet 2023, ce qui signifie que le **processus initial d'agrément et de certification peut** désormais également **commencer** pour ces types de pieux.

L'année 2024 s'annonce également chargée au sein du secteur :

Les contrôles de surveillance (audits, contrôles sur site, contrôles techniques) se poursuivront sans changement pour les 13 ATG actuels.

Divers dossiers initiaux, tant pour les pieux vissés à refoulement que pour les pieux CFA, seront poursuivis et évalués au cours de l'année.

Afin de continuer à suivre avec qualité les dossiers complémentaires, de nouveaux collègues seront formés.

Les premières discussions seront entamées au sein du bureau exécutif pour rédiger le règlement pour la certification ATG des micropieux et des ancrages.





LE SECTEUR DES TUYAUTERIES EN PLASTIQUE

*Dans le secteur des systèmes de canalisations en plastique, il existe deux grands domaines d'application qui correspondent plus ou moins aux deux labels de qualité volontaires **BENOR** et **ATG**.*

Les systèmes de canalisations en plastique certifiés **BENOR** comprennent en grande partie des systèmes d'évacuation sans pression pour les eaux de pluie et les eaux usées en plastiques thermoplastiques (PE, PP PVC et ABS) ou thermodurcissables (renforcés de fibres de verre). Font exception les conduites sous pression en PE et PVC qui sont utilisées dans les réseaux d'eau potable ou les systèmes d'évacuation des eaux usées sous pression. Les normes du secteur ont une longue histoire et sont périodiquement révisées, entraînant des changements mineurs. Ces dernières années, une attention croissante a été accordée au **recyclage** et au **réemploi**, ce qui se reflète désormais dans les normes relatives aux systèmes de canalisations en plastique. Les précédentes restrictions sur l'utilisation des recyclats dans les normes sont systématiquement supprimées et nous

voyons également de plus en plus de fabricants sur le marché soumettre des demandes pour des produits contenant des recyclats. Nous prévoyons que cette tendance se poursuive dans les années à venir.

Les systèmes de tuyauterie sous **ATG** comprennent principalement des systèmes de tuyauterie sous pression destinés à être utilisés à l'intérieur des bâtiments. Cela concerne les systèmes de canalisations pour l'eau sanitaire et le chauffage (au sol) en PE, PP, PVC-C ou les systèmes de canalisations multicouches avec des couches intérieures et extérieures en PE et une couche intermédiaire en aluminium ou EVOH. Un **système complet** est toujours envisagé pour l'ATG (tuyaux et raccords) **et les directives d'installation** sont incluses dans le texte de l'ATG. Ce qui relève également de l'ATG, ce sont les systèmes d'évacuation des eaux pluviales en pression négative. Ceux-ci utilisent des rigoles spéciales qui créent une pression négative dans le système de drainage, ce qui entraîne une plus grande capacité de drainage et

des diamètres de tuyaux plus petits. Ils sont principalement utilisés sur les toitures plates de grandes surfaces comme les bâtiments industriels ou les salles de sport.

Le développement du système de **certification des entrepreneurs du secteur de la rénovation des égouts** s'est poursuivi au cours de la dernière année en collaboration avec les différentes parties prenantes du secteur. Cela concerne aussi bien les maîtres d'ouvrages publics que les entrepreneurs actifs dans le secteur ainsi que d'autres experts.

Outre les exigences techniques, le développement d'un système informatique venant en support à cette activité a également été initié. Un système similaire est déjà en place pour les entrepreneurs qui effectuent des travaux de réparation du béton. Le système a été testé pour la première fois par plusieurs acteurs du secteur fin 2023 et son démarrage effectif est prévu courant 2024.

La date de début de la certification devrait être fixée en 2024, afin que les premiers certificats de **Certification de Processus** des entrepreneurs du secteur de la rénovation des égouts sous la marque **BCCA.EXE** puissent être attribués.

BCCA.EXE





LE SECTEUR DES INSPECTIONS DU BÂTIMENT

BCCA est opérateur de certification pour le système de certification VLISOG (Initiative de la Région Flamande pour l'entretien systématique des bâtiments). Dans ce système de certification, les personnes et les entreprises qui effectuent des mesures de l'état d'un bâtiment sont certifiées.

Une mesure d'état est une sorte de « liste de contrôle » qui montre l'état technique d'un élément de construction. Il s'agit d'une méthode permettant de **déterminer l'état des éléments de construction** de manière uniforme. Les constats sont ensuite rapportés également de façon uniforme. Les inspecteurs enregistrent les défauts et le vieillissement pour chaque élément de construction et d'installation. Avec une mesure d'état correctement effectuée, l'inspecteur enregistre également le risque si un défaut identifié n'est pas immédiatement résolu.

Les inspecteurs de ce programme mettent leurs services à la disposition des gestionnaires d'immeubles, des associations de copropriétaires, des villes et communes, het Vlaams EnergieBedrijf, het Facilitair Bedrijf, etc.

Les inspecteurs en bâtiment doivent démontrer leur compétence par une **formation**, un **examen théorique** et un **examen pratique**. Cette

compétence doit être maintenue par une formation continue. Chaque année, des rapports d'inspection des bâtiments sont demandés et vérifiés par des experts indépendants faisant partie du comité d'évaluation de BCCA. Pour une inspection effectuée sous certification, l'inspecteur en bâtiment délivre une **déclaration de conformité**.

Les premiers certificats et déclarations de conformité ont été délivrés en 2018. Au cours des cinq dernières années, le programme a connu une croissance constante, avec, en 2023, un total de **194 déclarations de conformité** délivrées par **29 inspecteurs en bâtiment actifs**.

Compte tenu de l'importance d'un entretien systématique des bâtiments et de la vague de rénovations qui seront nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments existants, on s'attend à ce que ce dispositif, qui objective l'efficacité des investissements, ne fasse que gagner en importance.



VLISOG

Face aux évolutions et défis majeurs que connaît le secteur de la construction, la mission de BCCA se trouve encore renforcée

DONNER **CONFIANCE DANS LA QUALITÉ**,
DANS SON ACCEPTATION LA PLUS LARGE



SOUTENIR **L'INNOVATION**



GÉRER LE RISQUE – SOLUTION ADAPTÉE
À L'USAGE ("FIT FOR PURPOSE")

COMMUNICATION

BCCA a renforcé sa communication BtoB en 2023 par une présence accrue à certains événements choisis tout spécialement pour la diversité et la qualité des contacts directs.

Nous étions en effet présents, ensemble avec COPRO, au « **VLARIODAG** » organisé le 28 mars 2023 à l'Antwerp Expo d'Anvers pour présenter la certification des entrepreneurs dans le secteur de l'infrastructure et de l'assainissement. Compte tenu de la future certification des entrepreneurs dans le secteur de la rénovation des égouts, nous avons répondu aux nombreuses questions des visiteurs venus sur notre stand.

Cette édition fut de nouveau couronnée de succès avec la présence d'un nombre record de participants et de la quasi-totalité des acteurs de l'industrie réunis dans une ambiance conviviale.



SALON DE LA CO-PROPRIÉTÉ

Nous avons également testé une première participation au **SALON DE LA CO-PROPRIÉTÉ** organisé par l'Union des Syndics. L'événement a eu lieu le 16 novembre 2023 dans le Hall 10 de Brussels Expo.

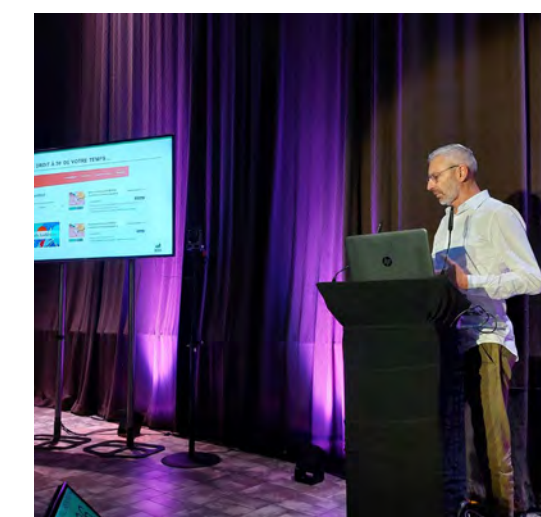
Nous avons choisi d'y présenter le sujet de la réparation du béton. Pour des raisons évidentes, **la réparation du béton** devrait faire partie intégrante de la vaste gamme de tâches et de domaines d'intérêt d'un syndic consciencieux. En effet, de nombreux immeubles construits dans les années 1960 et 1970 ont des façades constituées en grande partie d'éléments en béton.

Afin de prolonger sensiblement la durée de vie d'un bâtiment doté d'une façade en béton, les travaux de réparation et d'entretien nécessaires doivent être entrepris à intervalles réguliers. Le problème, cependant, est que de nombreux syndics ne sont pas familiarisés avec le sujet (technique) complexe que la réparation du béton représente.

Notre première participation au salon de la copropriété avait donc pour objectif de faire mutuellement connaissance.

Cela nous a permis de poser les bases de futurs échanges et contacts nécessaires pour l'amélioration, dans le temps, de la qualité des façades en béton.

Nous espérons donc vous retrouver au Salon de la Copropriété 2024 et qui sait, peut-être avec un tout autre thème que celui des réparations du béton ; thème qui a eu le mérite néanmoins d'ouvrir les yeux du public concerné.





BCCA a également participé dans le cadre du stand « **VILLAGE QUALITÉ** », ensemble avec les organismes de certification belges COPRO, BE-Cert, PROBETON et ANPI au salon des mandataires : **Municipalia**, au Wex de Marche-en-Famenne les 20 et 21 avril 2023 ainsi qu'à la **Journée du béton** qui s'est tenue le 9 novembre au Brabant de Leuven.

Le stand « Village Qualité » a pour objectif de mettre en avant la plus-value de la certification volontaire dans le secteur de la construction qui est de garantir l'excellence et l'aptitude à l'emploi des produits mis à disposition des consommateurs. L'initiative est également soutenue par deux marques de qualité importantes dans la construction : BENOR et ATG



MUNICIPALIA

JOURNÉE
DU BÉTON



ETUDE SATISFACTION CLIENTS 2023

Une nouvelle mesure de la satisfaction des clients de BCCA a été organisée sur les mois de mai et juin 2023.

L'étude s'adressait aux clients de BCCA parmi lesquels : des fabricants de matériaux de construction et systèmes constructifs, des entrepreneurs, des concepteurs et des prescripteurs (architectes et bureaux d'études) qui ont fait appel à au moins un des services de certification de BCCA.

Le but était de mesurer le niveau de satisfaction des clients mais également de pouvoir comparer les résultats 2023 aux résultats de l'étude menée en 2020. Pour ce faire un questionnaire spécifique a été conçu pour chacun des publics interrogés : fabricants, entrepreneurs, prescripteurs.

Principaux résultats

Le taux de satisfaction global mesuré au travers du **NPS** (Net Promotor Score) - mesure du pourcentage de promoteurs vs pourcentage de détracteurs de la marque - s'établit à **10%** ce qui est excellent, certainement dans un secteur BtoB et aussi technique et spécialisé que celui de la certification. En effet, dans le BtoB, typiquement, les scores varient entre +3 et +62.



Il est à noter que le taux de **satisfaction global** évolue positivement pour chacun des groupes cibles visés même si la plus forte évolution du taux de satisfaction globale est observée chez les fabricants.

Les clients ont salué également une évolution positive de la qualité des services de certification **sur les trois dernières années** et tout particulièrement depuis la période du Covid. La plus forte augmentation du taux de satisfaction sur ce critère est observée chez les entrepreneurs.

Par rapport à l'évaluation de 2020, la satisfaction des clients a évolué positivement sur chacun des critères mesurés. Ainsi nous notons des améliorations sur des critères déjà évalués très positivement il y a trois ans:

✓ Taux de satisfaction particulièrement élevé quant à la **compétence technique** reconnue des auditeurs, à la **clarté des rapports** et à leur **disponibilité dans la langue des clients**

✓ **Qualité des contacts** de même que l'**indépendance et l'objectivité** de BCCA sont appréciées.

Même si les clients ont souligné une nette amélioration de nos services, les délais de réponse et de réception des rapports tout comme la clarté des offres et des factures restent encore à parfaire.



Quelques attentes précises ont également été mises en avant, notamment la capacité à proposer des **services sur mesure** et des **services digitaux** plus développés. Ces attentes recoupent en effet ce que l'on constate déjà dans les faits, à savoir,

✓ d'une part l'augmentation du nombre de demandes dans le cadre des **attestations** délivrées par BCCA et qui correspondent plutôt à des services « sur mesure » et

✓ d'autre part, les développements du portail clients **MyBCCA** qui correspondent à des souhaits de services plus digitaux comme les clients l'ont exprimé dans l'étude.

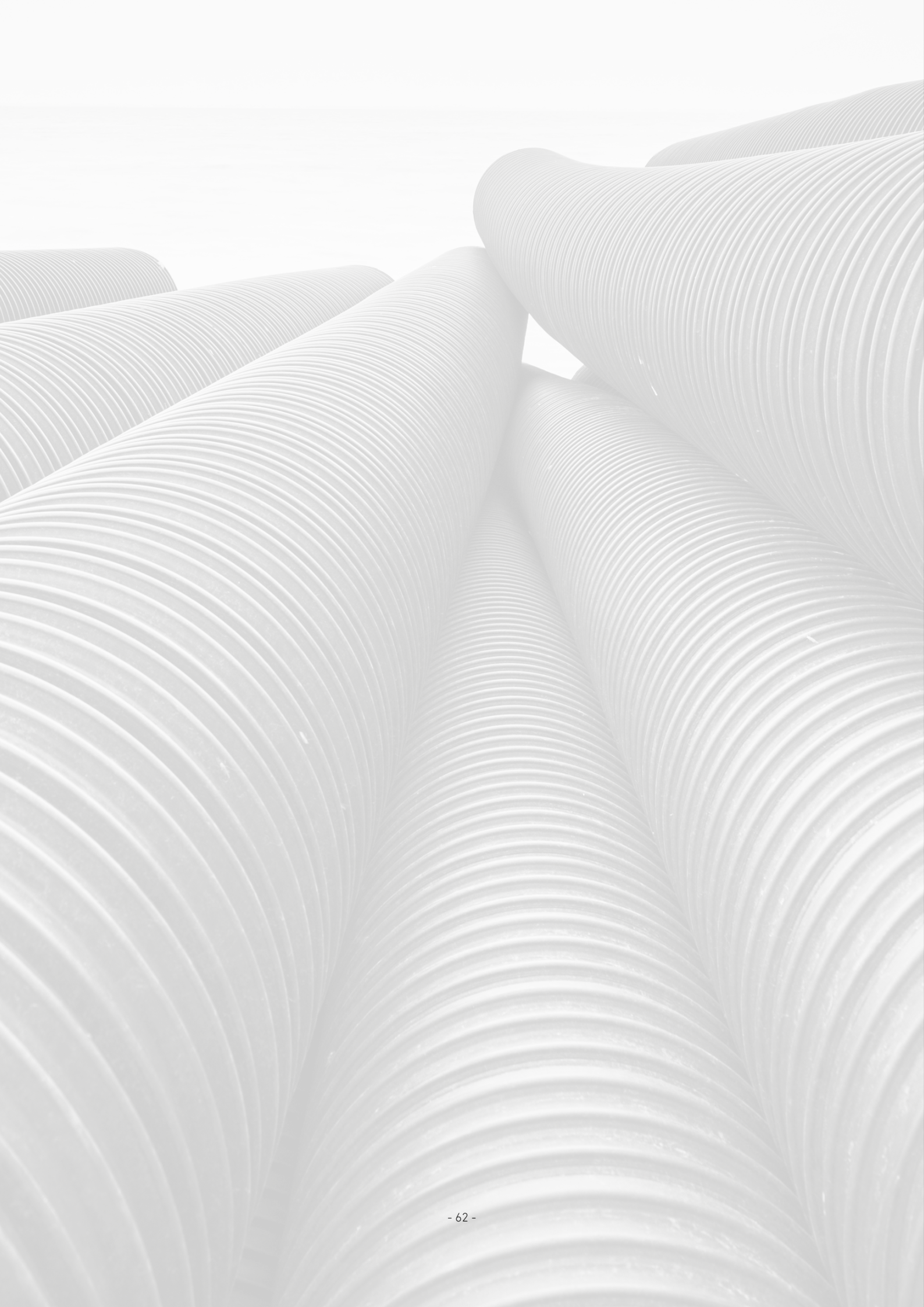
Dans un deuxième volet de l'étude sur les développements attendus, les clients de BCCA ont marqué leur intérêt pour le développement de nouveaux services de certification portant principalement sur la **durabilité** et la **circularité** des matériaux de construction.

Les attentes des clients concernent également un service accru en terme **d'offre de formations** sur les sujets liés aux certifications traditionnelles telles que la certification ATG ou BENOR mais visant également de nouveaux types de certifications ou attestations dans le cadre des matériaux de réemploi par exemple.

La **BCCA Academy** intégrera ces différentes attentes dans la préparation de son prochain programme de formations.



BCCA *Academy*

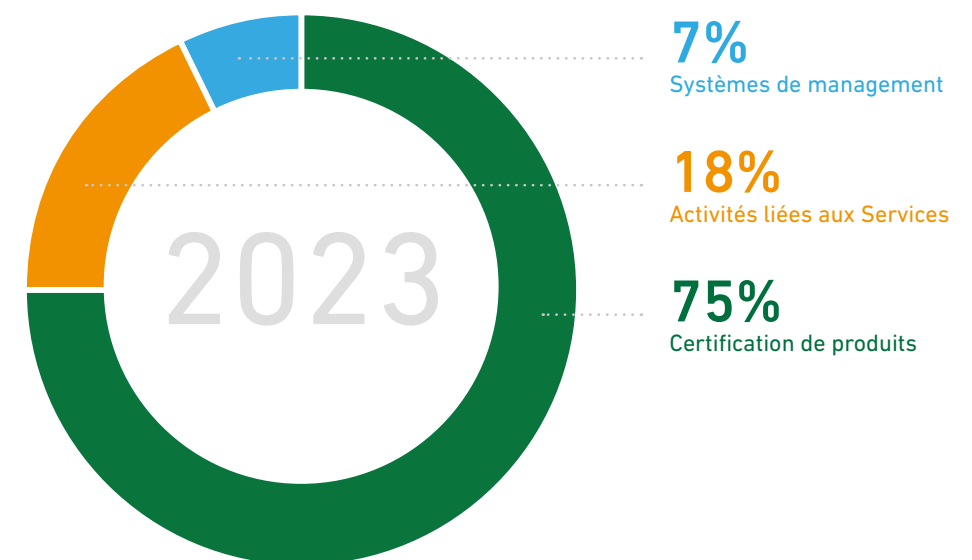


ACTIVITÉS DE CERTIFICATION RÉSULTATS 2023

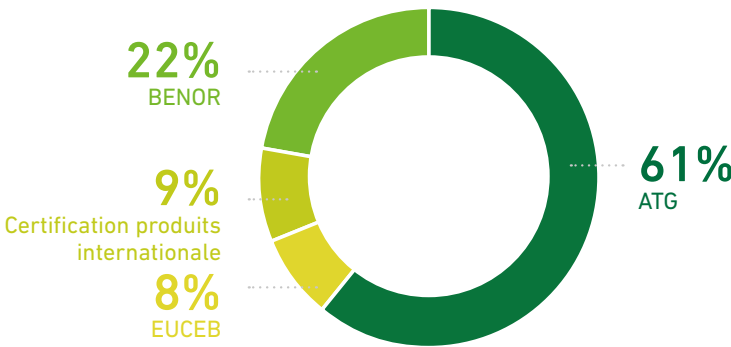
Nous constatons que le recours à la **certification volontaire pour les produits et systèmes constructifs** représente toujours la grande majorité des demandes de certification dans le secteur de la construction ; traduisant le dynamisme des industries en termes d'innovations produits.

Cette activité représente, en 2023, **75%** du volume total de l'activité de BCCA, soit en légère baisse par rapport à 2022.

L'activité liée aux **services** représente quant à elle **18%** du volume alors que la certification des **systèmes de management** reste stable à **7%** du volume total.



Certification des produits et systèmes constructifs

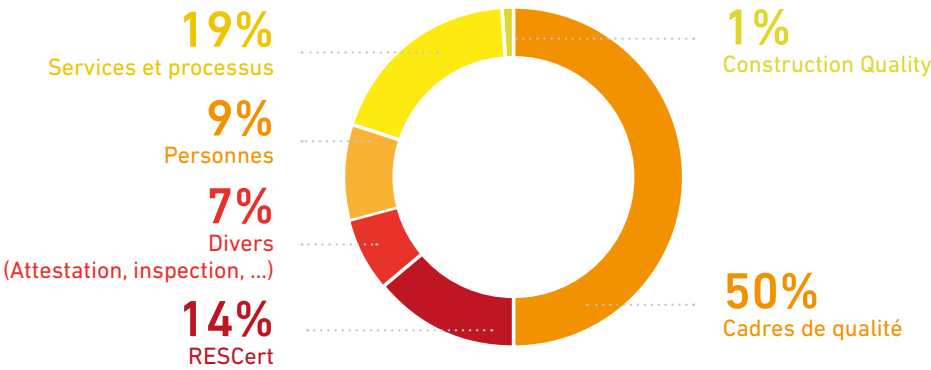


L'**ATG** avec certification et la marque **BENOR**, représentent l'activité principale de BCCA pour un grand nombre de secteurs. La certification ATG continue de se développer, soulignant par-là l'intérêt des fabricants pour la reconnaissance d'un nombre grandissant d'innovations produits/systèmes conçus afin de mieux répondre aux nouvelles exigences techniques, environnementales et de durabilité. La légère baisse de l'activité de certification produits est liée à la baisse des certifications BENOR

ainsi qu'à une légère baisse des certifications internationales.

Il est à noter également que des **critères de circularité** sont progressivement introduits dans ces certifications produits de manière à répondre aux exigences toujours plus importantes en terme de neutralité carbone et de protection des ressources naturelles mais pour répondre également aux exigences de la Taxonomie européenne.

Certification liée aux services



En 2023, les cadres de qualité ont représenté 50% de l'activité de certification de BCCA liée aux services. Ce sont plus particulièrement les cadres de qualité pour la **post-isolation des murs creux** et pour la **ventilation** qui ont connu une croissance. La crise énergétique et la recherche d'une amélioration de la PEB (performance énergétique des bâtiments) a encore sensibilisé un peu plus le grand public comme les profes-

sionnels à l'importance d'isoler les bâtiments et notamment les murs creux. Le virus du COVID-19 étant toujours présent et ayant laissé des traces dans les esprits, la ventilation correcte des bâtiments demeure un point d'attention particulier. La part grandissante des **activités d'inspection et d'attestation** en support aux innovations se marque désormais et représente en 2023, **7%** des activités liées aux services.

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS 2023 (EN NOMBRE)

En 2023, BCCA a géré plus de 9.800 certificats, attestations et labels de qualité répondant à des demandes diverses et variées.

La répartition du volume de l'activité entre les différents types de certifications reste assez stable.

Le volume d'activité a atteint en 2023 un niveau particulièrement élevé, témoin du dynamisme du secteur et de sa volonté de répondre aux nouvelles attentes du marché en développant et commercialisant des produits alliant **critères de haute qualité technique et exigences de haute qualité environnementale**.

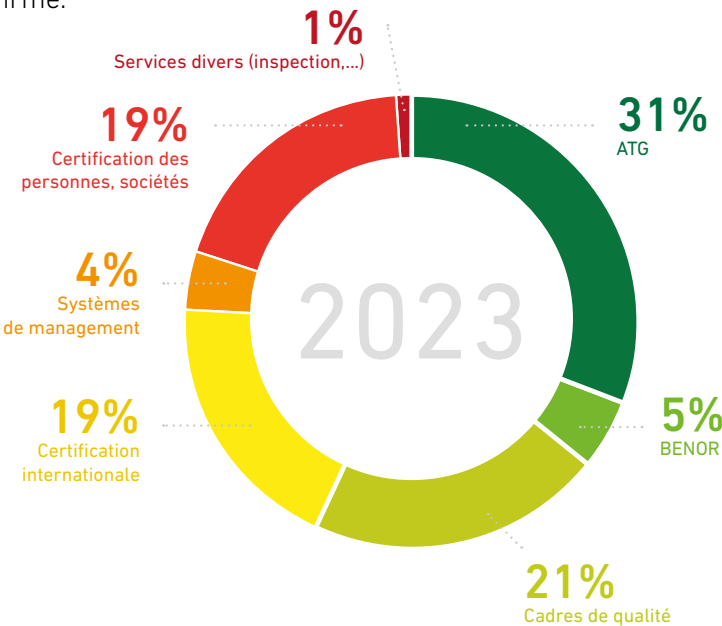
La nécessaire reconnaissance de la qualité des produits s'accompagne de plus en plus de demandes de validation de l'aptitude à l'emploi des produits et systèmes constructifs, notamment dans le chef des concepteurs et prescripteurs.

La reconnaissance des compétences des personnes a également été marquée dans le secteur des énergies renouvelables, réelle tendance qui se confirme.

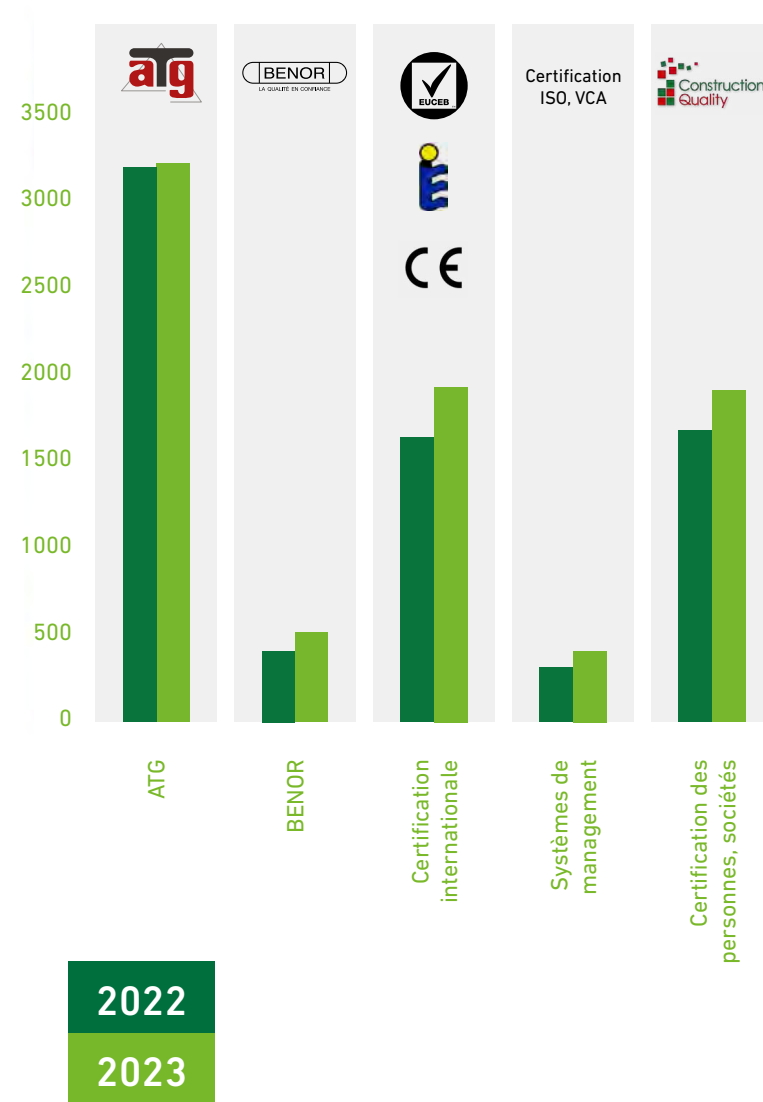


Chaque demande est spécifique et chaque secteur ou initiateur d'une demande de certification a ses attentes et ses contraintes. Dans ce cadre complexe, BCCA adapte son approche et ses méthodes de travail chaque fois que cela est nécessaire.

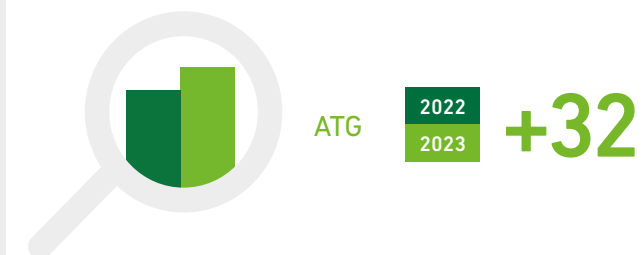
Les différents services présentés ne sont donc pas véritablement comparables entre eux mais illustrent la capacité de BCCA à innover afin de répondre à des demandes toujours plus variées et intégrant de nouveaux critères ou de nouvelles contraintes.



ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE CERTIFICATION 2023 (EN NOMBRE)

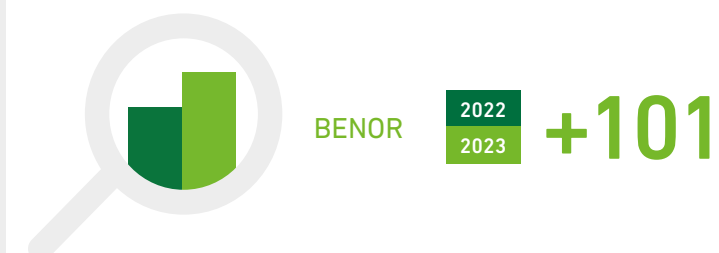


Zoom sur l'évolution des activités de certification



Les **Agréments techniques ATG** et les règlements de certification sont régulièrement mis à jour afin de tenir compte des évolutions technologiques des produits, de la normalisation nationale et internationale et de l'évolution vers de nouvelles applications.

Les secteurs innovants ont particulièrement recours à la certification ATG permettant de répondre aux critères de qualité produit tout en intégrant la vérification de l'aptitude à l'emploi de ces nouveaux produits ou systèmes constructifs. L'intégration progressive des **critères de circularité** dans les textes d'ATG font de cette certification un allié incontestable pour soutenir les évolutions technologiques en cours.



La délivrance de certificats **BENOR** concerne essentiellement deux secteurs. D'une part, le secteur des tuyaux et raccords en plastique et d'autre part, le secteur du béton fibré prêt à l'emploi de marque BENOR. Pour ce secteur BCCA, en concertation avec les fabricants de fibres pour béton, avait élaboré en 2022 de nouveaux principes de suivi de la certification et a contrôlé la bonne application de ces règles, tout au long de l'année 2023.

Zoom sur l'évolution des activités de certification



Parmi les certifications à portée internationale, le **marquage CE** a connu des évolutions contrastées en fonction des secteurs mais surtout en fonction de la zone géographique concernée. Suite au conflit russo-ukrainien, BCCA a dû suspendre un certain nombre de dossiers de certification dans le secteur de l'isolation alors que dans le même temps, en conséquence du Brexit, la collaboration entre BCCA et le British Board of Agrement (BBA) s'est développée dans le cadre du marquage CE et de la certification liée au **UKCA Marking**.

Les demandes pour le **label de qualité volontaire européen CEN Keymark** portant sur la certification des produits d'isolation (hors application) a bien progressé en 2023 pour atteindre quelques 130 produits d'isolation fabriqués en usine et 4 systèmes PU pulvérisés in situ sous la certification CEN Keymark délivrée par BCCA.

La certification **EUCB** a également connu une certaine reprise après le choc du conflit russo-ukrainien et a atteint, en 2023, le chiffre de 106 titulaires de certificats actifs dans 37 pays à travers le monde. Les perspectives pour 2024 sont prometteuses avec une croissance attendue de 4 à 5 %. Dans un contexte où les mesures et exigences concernant la qualité de l'air intérieur des bâtiments se multiplient, la reconnaissance, par une tierce partie, du caractère non cancérigène des isolants composés de fibres minérales est plus que jamais d'actualité.



En 2023, les principales certifications ISO ont été reconduites, dont principalement la certification **ISO 9001:2015** souvent élargie soit à l'environnement (**ISO 14001:2015**) soit à la sécurité, au travers des certifications **ISO 45001:2018** et **VCA 2017/6.0** qui connaissent toujours une croissance importante.

BCCA a également certifié 6 sociétés selon l'**Echelle de performance CO₂** ; schéma de certification en cours de test dans les trois Régions du pays et pour lequel les demandes de la part des entreprises du secteur évoluent continuellement. Cette nouvelle certification permet aux entreprises un accès plus aisé aux chantiers publics et aux projets pour lesquels l'engagement de la société à respecter les objectifs du Green Deal européen sont démontrables. Parmi ces objectifs, on retrouve notamment la réduction des émissions de CO₂.



La **certification** de compétences professionnelles de **personnes** est en forte progression liée notamment aux formations obligatoires pour les cadres de qualité mais aussi dans le contexte de nouvelles technologies telles que la pose de panneaux photovoltaïques, de pompes à chaleur ou chauffe-eau solaires. L'intérêt de travailler avec du personnel qualifié n'est plus à démontrer, certainement dans un environnement où les matériaux, systèmes constructifs et techniques de mise en œuvre se complexifient. Ces demandes s'ajoutent aux demandes de reconduction de la certification des peintres industriels et soudeurs de tuyaux et membranes en plastique.

La **certification des services et processus** (entre autres, certification de calculs de valeurs U) progresse toujours dans les secteurs de la menuiserie extérieure, des façades et des réparations et protections du béton.



//NOTRE
ORGANISATION

STRUCTURE DU MANAGEMENT

Le **Conseil d'Administration** s'est réuni le 24 mai et le 7 décembre 2023. L'Assemblée générale s'est tenue le 7 juin 2023.

Le **Comité de Direction** s'est réuni 8 fois en 2023. Le fonctionnement du Comité de direction est décrit dans le règlement intérieur. Par exemple, le Comité de direction, délégué par le Conseil d'administration, surveille de manière proactive, la mise en œuvre de la stratégie et du fonctionnement opérationnel de BCCA et en rend compte.

Le **Comité Général de Gestion de la Certification & de l'Agrément (CGGC&A)** travaille en délégation du Comité de direction et lui rapporte. Sa mission comprend la gestion générale des règles de certification et d'agrément, la validation des concepts de certification, le fonctionnement opérationnel et les décisions de certification.

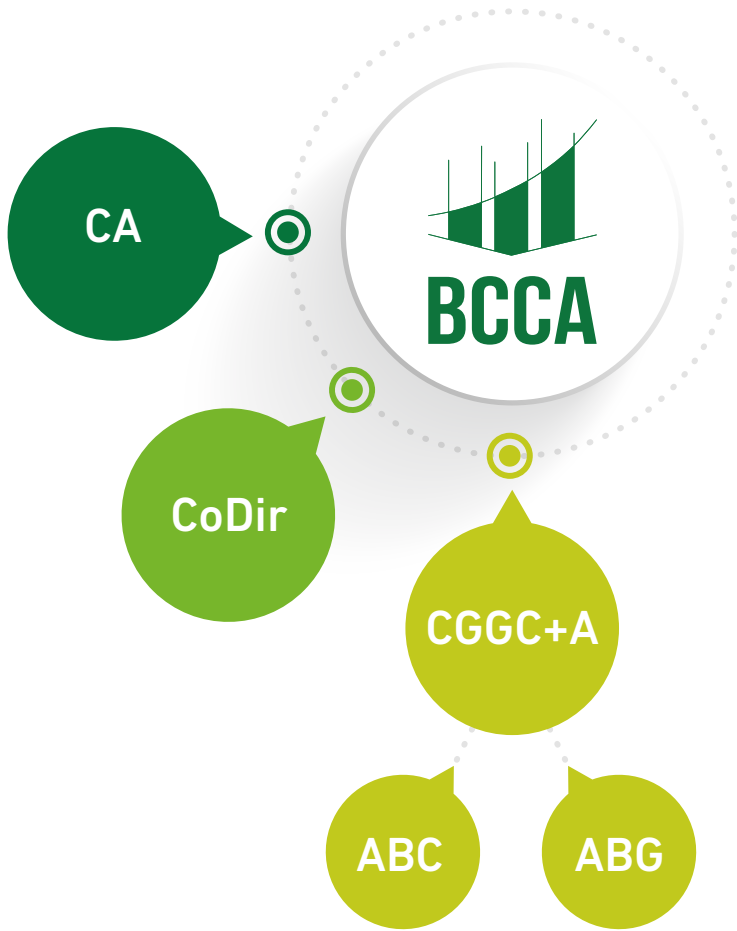
Depuis 2023, le CGGC&A est scindé en 2 instances de concertation qui se concentrent sur, d'une part, le fonctionnement de la certification (ABC) et d'autre part, sur le fonctionnement de SECO-BUILDWISE en tant qu'opérateur d'agrément pour l'UBAtc (ABG). En 2023, l'ABC s'est réuni 43 fois et l'ABG s'est réuni 40 fois.

Au cours de l'année 2023, une attention particulière a été accordée à l'accréditation, à l'approche des audits FPC, aux nouveaux règlements pour les conseils d'avis, à la mise en conformité des schémas selon la norme ISO 17025, à l'approche structurelle du système organisationnel, à l'introduction de critères de durabilité et au soutien à l'innovation, en tant qu'opérateur d'agrément.

CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Fonction	Organisation	Nom
Président	SECO	E. Van Celst ⁽¹⁾
Président	SECO	BH Group SA, avec représentant permanent B. Heiderscheidt ⁽²⁾
Administrateur	BUILDWISE	O. Vandooren
Administrateur-Délégué	SECO	O. Delbrouck
Administrateur	SECO	F. Foncke ⁽³⁾
COMITÉ DE DIRECTION		
Fonction	Organisation	Nom
Directeur Général	SECO	O. Delbrouck
Directeur Technique	SECO	F. De Meyer
Directrice Innovation et Communication	SECO	C. Hiernaux
Finance Manager	SECO	M. Coppieters ⁽⁴⁾
Conseiller Général	SECO	B. De Blaere ⁽⁵⁾

(1) a démissionné le 07/06/2023
(2) a été nommé président le 07/06/2023
(3) a été nommé administrateur le 07/06/2023

(4) jusqu'au 15/09/2023
(5) jusqu'au 31/10/2023



COMITÉ GÉNÉRAL DE GESTION DE LA CERTIFICATION

L'ABC est composé des membres suivants :

- le Directeur Général,
- le Directeur Technique,
- le Gestionnaire Général de certification,
- le Responsable de la Gestion de la Qualité,
- le Conseiller (Général) de BCCA.

COMITÉ GÉNÉRAL DE GESTION DE L'AGRÉMENT

L'ABG est composé des membres suivants :

- le Directeur Général,
- le Directeur Technique,
- le Gestionnaire Général de certification,
- le Responsable de la Gestion de la Qualité,
- le Conseiller (Général) de BCCA,
- des représentants de l'opérateur d'agrément Buildwise.

CHANGEMENT D'OPERATEUR UBAtc

Depuis 2023, SECO Belgium SA et BUILDWISE sont opérateurs d'agrément solidaires pour l'UBAtc. BCCA reste l'opérateur de certification et reprend l'organisation logistique et financière en tant qu'interlocuteur unique pour les clients titulaires d'ATG.



UN MERCI TOUT PARTICULIER

Le 30 octobre 2023, M. Benny De Blaere a pris sa retraite après plus de 24 années de bons et loyaux services passées chez BCCA, où il a occupé le poste d'Administrateur - Directeur Général de 1999 à 2020. Depuis lors, il est actif en tant que Conseiller Général et président du Comité Général de Gestion de la Certification et de l'Agrément au sein de BCCA.

Le Conseil d'Administration, la Direction et les collaborateurs de BCCA remercient Benny pour toutes les années au cours desquelles il a mis ses compétences techniques, sa large connaissance du secteur, son dynamisme sans faille et ses grandes qualités humaines au service de tous les salariés de BCCA, mais aussi du secteur de la construction au sens large.

Nous lui souhaitons une retraite bien méritée.

PLATEFORME CONSULTATIVE

BCCA joue un rôle central de facilitateur dans l'organisation de la concertation entre les parties prenantes. Celles-ci se reposent en effet sur BCCA pour la **mise en place des conseils d'avis et des commissions techniques sectorielles** pertinentes qui permettront de **fixer les règles pour la certification**, de **réfléchir à la gestion de la qualité**, aux **règles d'évaluation**, à la **gestion préventive des risques**, à la **normalisation** et à **tout aspect à traiter en matière de qualité**.

Les structures opérationnelles en 2023 sont les suivantes :



PERSONNEL TÉMOIGNAGES

Former son personnel en continu et donner à chacun l'opportunité d'évoluer en fonction de ses compétences et de ses envies pour répondre aux besoins des secteurs, telle est la caractéristique principale de la politique de gestion des talents chez BCCA. Et les talents sont multiples.

En effet, BCCA s'appuie sur les compétences de haut niveau de ses ingénieurs, architectes et profils scientifiques pour délivrer un service de qualité ; mais l'activité ne pourrait fonctionner de façon optimale sans les compétences, le travail qualitatif et la motivation de tous.

Dans cette ambiance, chacun se sent concerné et motivé comme en attestent les témoignages suivants.



ir. Joost Verhelst

Après ma première expérience professionnelle dans le secteur des infrastructures, mes connaissances en systèmes d'assainissement m'ont amené à travailler chez BCCA dans le département « systèmes de canalisations en plastique ». Au départ, j'ai commencé à travailler comme auditeur sur des sites de production de systèmes de canalisations en plastique. Après une formation d'un haut niveau d'expertise délivrée par des collègues expérimentés, j'ai bénéficié d'un programme de travail avec la liberté de m'organiser à ma façon pour le réaliser. Les différents collègues étaient toujours disponibles pour soutenir, partager leurs connaissances et répondre aux questions. Après plusieurs années et plusieurs expériences (à l'étranger), j'ai eu l'opportunité de devenir coordinateur au sein de BCCA. Cela impliquait la responsabilité du contenu technique et de l'organisation du secteur des systèmes de canalisations plastiques, qui présentait de nombreux nouveaux défis.

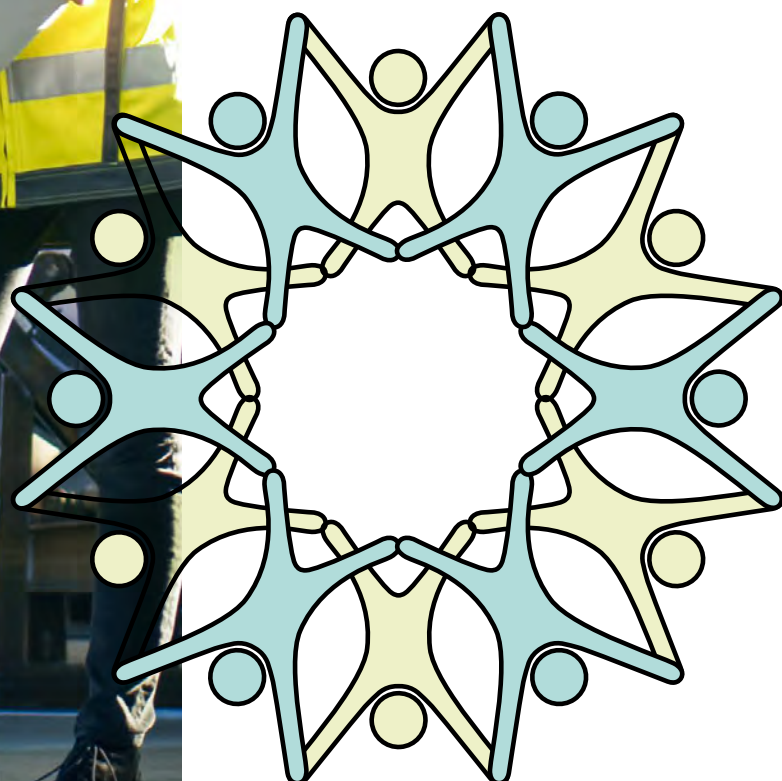
FÉLICITATIONS !



Quelques années plus tard, j'ai eu à nouveau l'opportunité de me perfectionner dans d'autres domaines, notamment en tant que coordinateur principal de mon département. Je suis également devenu responsable, entre autres, de la gestion de l'équipe et des aspects économiques. Ces dernières années, une deuxième équipe : celle du département « façades, vitrage & menuiserie » s'est ajoutée à la première m'offrant de la sorte de nouveaux défis techniques et de nouvelles possibilités de développement personnel.

Je ne peux qu'être satisfait de toutes les opportunités que BCCA m'a offertes au cours de ces 10 dernières années. J'attends avec impatience les 10 prochaines !

”





ir. Yasmina Hammouti

Depuis un an, je suis fière de contribuer à l'équipe de BCCA en tant qu'assesseur au sein du département façades, après avoir obtenu mon diplôme d'ingénieur civil en construction à l'ULB. Mon expérience a débuté dans le domaine du vitrage et des châssis, et depuis, j'ai eu l'opportunité de réaliser des audits chez des fabricants de matériaux de construction à travers l'Europe.

Dans mon travail quotidien chez BCCA, la rigueur et l'indépendance sont des éléments clés. Les missions sont variées et il n'y a pas de routine, ce qui permet une grande autonomie dans notre approche. De plus, j'ai la chance de bénéficier du partage constant des connaissances et des compétences de mes collègues expérimentés. Cette culture de collaboration et d'entraide est un véritable moteur pour mon développement professionnel.

La formation continue est également un aspect crucial de notre métier chez BCCA. Apprendre les normes et réglementations est un prérequis fondamental pour assurer la qualité des produits de construction que nous évaluons. Cette démarche nous permet de rester à la pointe des exigences en constante évolution et de maintenir un haut niveau de compétence.

En conclusion, mon parcours chez BCCA représente bien plus qu'un simple job : c'est une véritable immersion dans un environnement dynamique et collaboratif, où chaque jour apporte son lot d'apprentissage et de défis à relever.

”



ir. Janick Pierard

Ingénieur civil de formation, après avoir travaillé dans la recherche universitaire en Grande-Bretagne et en Belgique, je suis depuis 12 ans au BCCA, employé comme responsable de secteur dans un département qui s'occupe de la certification des systèmes de management (entre autres, ISO 9001, ISO 14001 et VCA). Les tâches dont je m'occupe sont diverses : la programmation des audits, la relecture de rapport, la gestion de comité de certification, la rédaction de contrats, le calcul des nombres d'heures d'audit, le suivi des KPI's. Ce sont des activités transversales qui m'amènent à travailler quotidiennement avec la direction, les coordinateurs, les auditeurs ainsi que le secrétariat.

FÉLICITATIONS !



”

C'est un vrai plaisir de travailler au BCCA car mes tâches sont extrêmement variées et je suis souvent très libre pour mon emploi du temps. J'ai aussi la possibilité de travailler fréquemment depuis mon domicile. Cela est très important pour moi étant donné que j'ai une maladie appelée la sclérose en plaques, maladie qui m'handicape beaucoup. BCCA, à plusieurs reprises, m'a donné la possibilité d'adapter ma manière de travailler, je lui en suis reconnaissant.



Gwenaëlle Peres

Après avoir obtenu mon diplôme de « secrétariat-langues » en 2006, je ne savais pas encore quel métier je souhaitais exercer. J'ai choisi de travailler « temporairement » chez SECO, où j'avais auparavant effectué un stage et un travail de vacances. Après quelques mois, j'ai été transférée dans un autre département et j'ai commencé à travailler chez BCCA avec une équipe d'ingénieurs.

En tant que business support, je suis responsable de l'aspect administratif de la mise en œuvre des tâches de certification par les ingénieurs au sein de la filière « chimie du bâtiment ». J'ai un large éventail de tâches et je jouis de la liberté de pouvoir organiser mon travail moi-même. C'est formidable d'entendre que mon travail est reconnu et apprécié.

FÉLICITATIONS !



J'ai la chance et l'opportunité de participer à des développements, des projets et des groupes de travail. Je peux bénéficier d'une gamme de formations internes et je suis encouragée à suivre des formations externes. Comprendre le développement personnel et rechercher un équilibre sain entre travail et vie privée sont également inestimables pour moi (et mes deux jeunes enfants). Et les petits cadeaux lors d'occasions spéciales, comme : Saint-Nicolas, Pâques et la journée des Secrétaires rendent mon expérience professionnelle chez BCCA encore plus spéciale.

Dans ce contexte, le temps passe très vite ; je n'ai jamais eu l'impression de faire un travail de routine. Au contraire, puisque BCCA est une entreprise innovante, je découvre et apprends constamment de nouvelles choses et reste fascinée par mon travail. Je suis curieuse de découvrir ce que l'avenir me réserve chez BCCA !



ACCREDITATION ET NOTIFICATION

BCCA exécute, là où l'accréditation est possible et a été octroyée, ses activités sous **accréditation BELAC** (L'Organisme belge d'Accréditation). L'accréditation confirme la fiabilité et l'impartialité des activités de BCCA. L'accréditation BELAC signifie que nos services répondent aux normes internationales (NBN EN ISO/IEC 17065, 17021-1, 17024, 17020 et 17025) et sont reconnus en tant que tels.

BCCA est **notifié** en tant qu'**organisme de certification pour le Règlement européen sur les produits de construction** (CPR - Construction Products Regulation). Ceci signifie que le SPF Économie l'a notifié en tant qu'organisme de certification auprès de la Commission européenne, ce qui permet aux fabricants de pouvoir recourir à nos services en vue de répondre aux obligations auxquelles ils sont tenus vis-à-vis de la législation européenne sur les produits de construction.

SYSTEMES DE MANAGEMENT	PRODUITS, PROCESSUS ET SERVICES	PERSONNES	RÉALISATION D'INSPECTIONS	TESTS
selon ISO 17021-1	selon ISO 17065	selon ISO 17024	selon ISO 17020	selon ISO 17025
 021 QMS	 021 PROD	 021 PERS	 021 INSP	 021 TEST
 021 EMS				
ISO 9001 ISO 14001 ISO 45001 VCA Achilles Enlèvement d'amiante Echelle de performance CO ₂	 LA QUALITÉ EN CONFIANCE Certification de valeurs U	Peintres et soudeurs professionnels	Divers schémas	Calcul de valeur de la conductivité thermique pour menuiseries extérieures

LEXIQUE

BBG : Groupement Belge du Béton

Becetel : Belgian Centre for technological research of pipes and fittings

BUCP : Association des organismes de certification, des organismes d'inspection et des laboratoires belges pour les produits de la construction

CEN : Comité européen de normalisation

Certibel : Association belge des organismes de certification et des organismes de contrôle de la construction

EOTA : Organisation européenne pour l'évaluation technique dans le domaine des produits de construction

Eurocer-Building : Association des organismes de certification européens actifs dans le secteur de la construction

NBN : Bureau de normalisation

UBAtc : Union Belge pour l'Agrément Technique de la construction

UEAtc : Association des organismes d'agrément en Europe (BCCA est membre indirect via l'UBAtc)

WFTAO : Fédération mondiale des organismes d'agrément (BCCA est membre indirect via l'UBAtc)



BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION ASBL

HERMESLAAN 9 - 1831 DIEGEM
T+32(0)2 238 24 11 • MAIL@BCCA.BE • WWW.BCCA.BE